

Rapport d'activité 1999

Exercice 1999

arrêté au 31 décembre 1999

Assemblée générale mixte
du 23 mai 2000

Sommaire

4	Conseil d'administration
5	Principaux indicateurs
	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
6	Rapport du conseil d'administration
9	Comptes sociaux
	Bilans comparés
	Hors bilans comparés
	Comptes de résultats comparés
	Principes comptables et méthodes d'évaluation
	Notes annexes
51	Rapports des commissaires aux comptes
	Rapport général
	Rapport spécial sur les conventions réglementées
	Rapport sur la réduction de capital liée à sa conversion en Euros
54	Résolutions soumises à l'assemblée générale
56	Comptes consolidés
	Bilans comparés
	Hors bilans comparés
	Comptes de résultats comparés
	Principes comptables et méthodes d'évaluation
	Notes annexes
85	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Auxiliaire du Crédit Foncier de France

Situation décembre 1999



DIRECTION GÉNÉRALE

M. François LEMASSON
Président du Conseil d'Administration

M. Thierry DUFOUR
Directeur Général



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. François LEMASSON
Président

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Représenté par
M. Xavier ROUX

M. Jacques THUNNISSEN
Administrateur

M. Luc ROGER
Administrateur

M. Claude BOUSQUET
Administrateur

M. Thierry DUFOUR
Administrateur



COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAILLIAU DEDOUIT et Associés
Titulaire

MAZARS-GUÉRARD
Titulaire

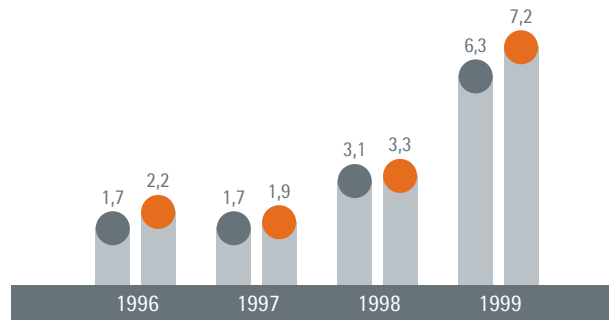
SALUSTRO REYDEL et Associés
Suppléant

Jacques FÜRSTENBERGER
Suppléant

Principaux indicateurs

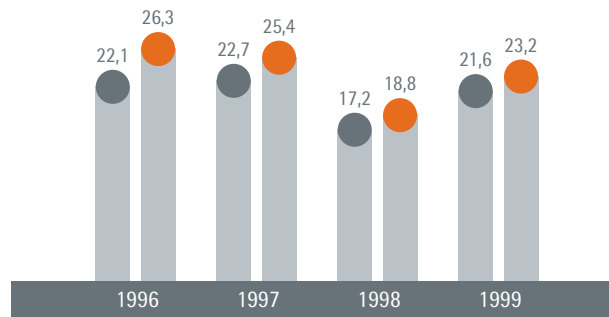
Production de crédits

En milliards de francs



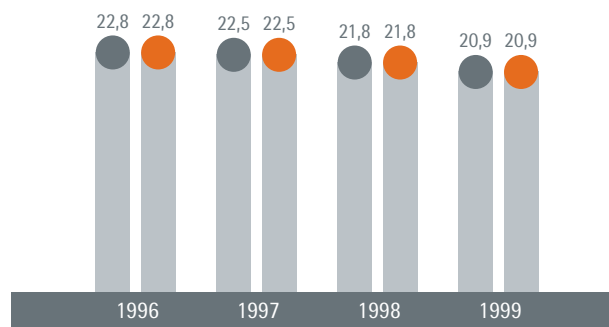
Encours des prêts

En milliards de francs



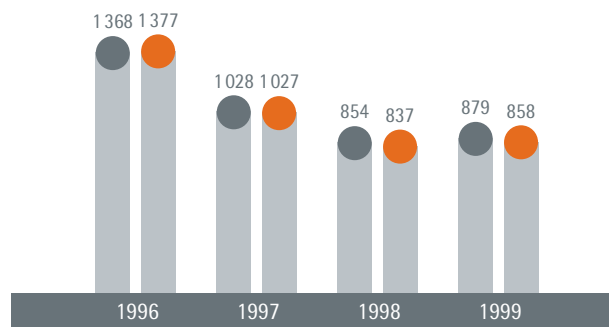
Encours des emprunts obligataires et dettes subordonnées

En milliards de francs



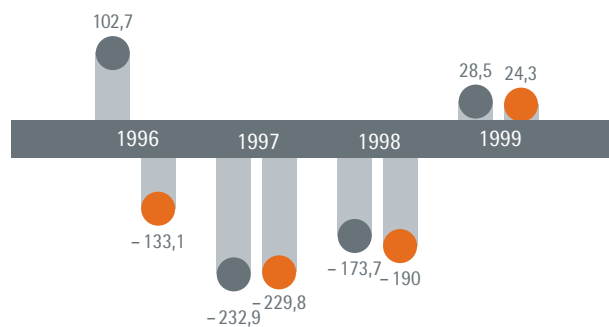
Fonds propres

En millions de francs



Résultats nets

En millions de francs



● Comptes sociaux ● Comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'année 1999 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au terme de l'exercice écoulé.

L'auxiliaire du Crédit Foncier de France (ACFF) est une société financière, filiale à 100 % du Crédit Foncier de France, qui a pour vocation d'intervenir dans la distribution de prêts immobiliers, ainsi que dans le financement des transports ou d'infrastructures réalisées à l'initiative de collectivités publiques. Elle intervient dans le secteur concurrentiel en complémentarité de sa société-mère et dispose pour ce faire des moyens commerciaux, techniques et humains de cette dernière.

Rapport du conseil d'administration

à l'assemblée générale mixte
du 23 mai 2000

Les comptes sociaux

1. Faits marquants

Au cours de l'exercice écoulé, l'ACFF a procédé à une série d'opérations ayant un impact notable sur la structure du bilan et du compte de résultat de la société :

- à l'occasion du lancement de la Compagnie de Financement Foncier, filiale du Crédit Foncier, l'ACFF a assuré au cours du deuxième semestre 1999, et pour le compte de sa maison-mère, le portage d'un portefeuille d'effets publics et de parts de fonds communs de créances et a procédé à un réaménagement de la ligne de crédit adossée à son portefeuille de titres de placement. En contrepartie de ces opérations, et afin d'en assurer la neutralité dans les comptes de l'ACFF, le Crédit Foncier a versé à la société une indemnisation de 312,6 MF.
- en novembre 1999, l'ACFF a apporté l'essentiel de son portefeuille de titres négociables Crédit Foncier à l'offre publique d'achat lancée par la Compagnie de Financement Foncier sur les emprunts qui ont été transférés à cette dernière lors de la création de cette filiale. L'ACFF a cédé pour un montant de 10 520 MF de titres et a dégagé à cette occasion une moins-value de cession de 23 MF, compensée par la reprise des provisions pour dépréciation et pour étalement antérieurement constituées.

La société a par ailleurs procédé, en vue de leur annulation, à des rachats d'emprunts obligataires pour un montant nominal de 652 MF avec un impact comptable positif de 3 MF sur l'exercice.

2. Activité

La société a connu une très forte croissance de sa production avec un montant de 6 333 MF de crédits mis en force soit un doublement par rapport à l'année précédente.

Le niveau d'activité a toutefois sensiblement ralenti en fin d'année avec l'élargissement des capa-



cités d'intervention statutaire du Crédit Foncier de France.

Cette production reste essentiellement concentrée sur l'habitat, qu'il soit en accession (63 % de la production) ou en locatif (24 %) ; la part des financements divers (non habitat, financements structurés et immobilier professionnel) revenant de 21 à 13 %.

3. Qualité des encours

Sous l'effet de ce haut niveau d'activité, l'encours des prêts de l'ACFF s'élève au 31 décembre 1999 à 21,6 MdF en croissance de près de 26 %, ce malgré un niveau toujours très élevé de remboursements anticipés (plus de 13 % de l'encours).

La qualité du portefeuille bénéficie de ce rajeunissement avec :

- une proportion de financement à l'habitat passant de 57 % à 69 % ;
- une nouvelle baisse du taux de contentieux aux risques de l'ACFF à 11,7 % contre 13,4 % l'année précédente.

Le taux de provisionnement des encours douteux baisse à 50 %, principalement sous l'effet de reprises de provisions liées à l'amélioration des fondamentaux sur certains dossiers et à un durcissement des critères de classement en créances douteuses.

4. Actif – passif

L'ACFF a significativement réduit son portefeuille de titres ramené de 18,3 MdF à 1,9 MdF, pour l'essentiel du fait de cessions à la Compagnie de Financement Foncier.

La société a par ailleurs bénéficié de refinancements du Groupe Crédit Foncier, sous la forme de billets du marché hypothécaire dont l'encours est passé de 2,1 MdF à 8,1 MdF ainsi que de tirages sur la ligne de crédit adossée au portefeuille titres dont l'encours a été ramené à 1,2 MdF en fin d'exercice.

L'ACFF dispose ainsi des ressources suffisantes pour faire face à l'arrivée à échéance de plus de la moitié de sa dette obligataire au cours de l'année 2000.

5. Résultat

Le PNB comptable a progressé de 34 % à 179 MF, ce montant incluant la compensation versée par le CFF sur les moins-values et charges supplémentaires résultant des opérations de restructurations d'actif et de passif évoquées plus haut.

Les charges générales d'exploitation (constituées principalement de la facturation par le Crédit Foncier des moyens mis à disposition de l'ACFF) augmentent de 84 % à 205 MF. Cette hausse résulte quasi exclusivement des coûts de chargement induits par le doublement de la production. Le résultat brut d'exploitation s'établit à - 26 MF contre un montant positif de 23 MF l'année précédente.

La charge du risque continue à bénéficier de l'assainissement du portefeuille et contribue positivement au résultat pour 78 MF, montant à comparer à une charge de 151 MF en 1998. Cette amélioration résulte notamment de reprises de provisions significatives sur le secteur des financements structurés.

Au global, après corrections de valeurs sur immobilisations financières négatives de 23 MF, le résultat de l'exercice ressort en profit de 29 MF contre une perte en 1998 de 174 MF.

6. Contrôle interne

Le département Audit du Crédit Foncier de France veille à la mise en place du règlement CRB 97-02 au Crédit Foncier de France et dans les filiales et donc à ce titre chez l'ACFF.

Les comptes consolidés

Parallèlement, au titre de son activité, l'ACFF détient deux filiales spécialisées entrant dans son périmètre de consolidation :

- Compagnie Foncière de Crédit, filiale à 100 % de l'ACFF créée à fin 1989 et spécialisée dans le financement de la promotion immobilière ;
- Foncier Bail, filiale de crédit-bail immobilier Sicomi constituée en juin 1991 et détenue à 99,66 %.

En 1999, la Compagnie Foncière de Crédit a poursuivi avec prudence la relance de sa production en hausse de 134 %, à 760 MF.

Le contexte plus porteur du marché, ainsi que l'important effort de couverture consenti pendant la crise, continuent à porter leurs fruits et permettent un résultat bénéficiaire pour le troisième exercice consécutif.

Ainsi l'encours brut poursuit sa décroissance à 749 MF soit une baisse de 19 %, compte tenu d'une part, d'une rotation plus rapide de l'encours sain, et d'autre part, d'une nouvelle réduction de l'encours

douteux en baisse de 19 % à 423 MF, le taux de provisionnement de cet encours étant porté à 93 %.

Le résultat ressort à 3,1 MF après l'exercice par le Crédit Foncier d'une clause de retour à meilleure fortune de 13,9 MF.

Foncier-Bail a relancé de son côté son activité avec 145 MF de dossiers de crédit-bail mis en force générant une progression de 18 % de l'encours net de crédit-bail et location simple.

Après exercice d'une clause de retour à meilleure fortune de 7 MF au profit de l'ACFF, la société affiche un résultat net positif de 1,8 MF.

Après prise en compte des résultats de ces filiales, le résultat consolidé de l'ACFF ressort en profit de 24 MF contre une perte de 190 MF l'année précédente.

Évolution récente et perspectives

La banalisation à l'automne 1999 des statuts du Crédit Foncier de France, votre maison-mère, permet à cette dernière d'élargir son champ d'intervention direct.

En conséquence, l'activité de l'ACFF a fortement ralenti dès la fin de l'exercice 1999 et devrait s'établir en baisse significative au cours de l'année 2000. A plus long terme l'évolution du périmètre d'activité de la société dépendra des orientations qui seront définies avec le Crédit Foncier de France et le nouvel actionnaire de ce référentiel de ce dernier, le Groupe Caisse d'Épargne.

En terme de résultats, l'arrivée à échéance massive sur les 3 prochaines années d'emprunts obligataires à taux fixe élevés devrait constituer pour l'avenir, et sous réserve de l'évolution des taux et des risques, un élément confortant le redressement des comptes de la société.

Vie sociale

Affectation du résultat :

Le bénéfice net 1999 de l'ACFF se monte à 28 497 830,55 F.

Votre Conseil propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte de report à nouveau débiteur de l'exercice précédent s'élevant, après changement de méthodes comptables, à 351 691 170,94 F, portant ainsi le compte de report à nouveau débiteur à 323 193 340,39 F.

En application des dispositions légales, nous vous rappelons les distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	rémunération globale	dividende distribué	avoir fiscal
1996	10 740 308	15,00 F	10,00 F	5,00 F
1997	10 740 308	0 F	0 F	0 F
1998	10 740 308	0 F	0 F	0 F

Organes de direction

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 1999 a nommé M. Thierry DUFOUR à la fonction de Directeur Général en remplacement de M. Régis de LAROUILLIÈRE, démissionnaire.

Conversion à l'Euro du capital social et de la comptabilité générale

La société prévoit de basculer en euro dès le 1^{er} janvier 2001 sa comptabilité générale et son capital social.

Nous vous invitons à ratifier à titre extraordinaire la résolution autorisant la conversion du capital en euro et la modification correspondante des statuts.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons également que le Groupe Crédit Foncier détenant 100 % des actions de la Société, votre Société est incluse dans son périmètre de consolidation.

Le Conseil d'Administration.

Renseignements financiers 1999

Bilans comparés

au 31 décembre 1999

				1999	1998
ACTIF (en milliers de francs)	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Caisse, banques centrales, CCP		55	—	55	13
Effets publics et valeurs assimilées	1	260 508	3 294	257 214	—
Créances sur les établissements de crédit	2	13 303 082	—	13 303 082	4 494 628
Créances sur la clientèle	3	20 189 213	1 056 422	19 132 791	14 559 484
Portefeuille-titres	4 et suivantes	2 293 597	324 669	1 968 928	18 502 849
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	487 748	225 112	262 636	292 750
Location simple		—	—	—	—
Immobilisations	6	875	—	875	1 401
Autres actifs	7	124 194	—	124 194	30 050
Comptes de régularisation	8	702 297	—	702 297	659 899
Total de l'actif		37 361 569	1 609 497	35 752 072	38 541 074



PASSIF (en milliers de francs)	Notes	1999	1998
Dettes envers les établissements de crédit	9	4 040 325	11 752 965
Comptes créditeurs de la clientèle	10	16 062	16 063
Dettes représentées par un titre	11	26 038 215	21 022 668
Autres passifs	12	48 655	112 807
Comptes de régularisation	13	1 672 607	1 596 404
Provisions pour risques et charges	14	92 767	238 762
Provisions réglementées	16	—	1 182
Fonds pour risques bancaires généraux	16	—	—
Dettes subordonnées	15	2 964 091	2 946 071
Capital, réservés et report à nouveau	16	850 852	1 027 899
Résultat de l'exercice	16	28 498	- 173 747
Total du passif		35 752 072	38 541 074

Hors-bilans comparés

Au 31 décembre 1999

Hors-bilan (en milliers de francs)	Notes	1999	1998
Engagements donnés			
de financement	17	11 147 171	949 227
de garantie	18	226 321	239 158
Total engagements donnés		11 373 492	1 188 385
Engagements reçus	19	48 412 396	27 475 687
Autres engagements			
Achats et ventes de devises	20	1 064 087	4 770 812
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises		—	—
Instruments financiers à terme non dénoués	21	14 870 208	16 485 538
Total des autres engagements		15 934 295	21 256 350

Bilans comparés

au 31 décembre 1999

				1999	1998
ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
Caisse, banques centrales, CCP		8	—	8	2
Effets publics et valeurs assimilées	1	39 714	502	39 212	—
Créances sur les établissements de crédit	2	2 028 042	—	2 028 042	685 202
Créances sur la clientèle	3	3 077 826	161 050	2 916 776	2 219 579
Portefeuille-titres	4 et suivantes	349 656	49 495	300 161	2 820 741
Crédit-bail et location avec option d'achat	5	74 357	34 318	40 039	44 629
Location simple		—	—	—	—
Immobilisations	6	133	—	133	214
Autres actifs	7	18 933	—	18 933	4 581
Comptes de régularisation	8	107 064	—	107 064	100 601
Total de l'actif		5 695 733	245 365	5 450 368	5 875 549



PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	1999	1998
Dettes envers les établissements de crédit	9	615 944	1 791 728
Comptes créditeurs de la clientèle	10	2 449	2 449
Dettes représentées par un titre	11	3 969 501	3 204 885
Autres passifs	12	7 417	17 197
Comptes de régularisation	13	254 987	243 370
Provisions pour risques et charges	14	14 142	36 399
Provisions réglementées	16	—	180
Fonds pour risques bancaires généraux	16	—	—
Dettes subordonnées	15	451 873	449 126
Capital, réserves et report à nouveau	16	129 711	156 702
Résultat de l'exercice	16	4 344	- 26 487
Total du passif		5 450 368	5 875 549

Hors-bilans comparés

au 31 décembre 1999

Hors-bilan (en milliers d'euros)	Notes	1999	1998
Engagements donnés			
de financement	17	1 699 375	144 709
de garantie	18	34 502	36 459
Total engagements donnés		1 733 877	181 168
Engagements recus	19	7 380 422	4 188 641
Autres engagements			
Achats et ventes de devises	20	162 219	727 306
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises		—	—
Instruments financiers à terme non dénoués	21	2 266 949	2 513 204
Total des autres engagements		2 429 168	3 240 510

Comptes de résultats comparés

au 31 décembre 1999

(en milliers de francs)	Notes	1999	1998
Produits d'exploitation bancaire	22 et 24	2 816 332	2 548 555
Charges d'exploitation bancaire	23 et 24	- 3 030 192	- 2 340 995
Autres produits d'exploitation bancaire		548 261	53 858
Autres produits d'exploitation non bancaire		1 199	142
Autres charges d'exploitation bancaire		- 156 084	- 124 676
Autres charges d'exploitation non bancaire		- 181	- 2 887
Produit net bancaire		179 335	133 997
Charges générales d'exploitation	25	- 204 897	- 111 352
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		—	- 64
Résultat brut d'exploitation		- 25 562	22 581
Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	26	77 502	- 150 692
Corrections de valeurs sur immobilisations financières	27	- 22 721	16 439
Dotations et reprises du « Fonds pour risques bancaires généraux »		—	—
Résultat ordinaire avant impôt		29 219	- 111 672
Produits exceptionnels (1)		0	176
Charges exceptionnelles (2)		0	- 177
Impôts (3)		- 721	- 62 074
Résultat net de l'exercice		28 498	- 173 747

(1) étalement de la plus-value de cession des prêts titrisés FCC Teddy reclassé en autres produits d'exploitation bancaire en 1999.

(2) étalement de la surcote des parts de FCC Teddy reclassé en autres charges d'exploitation bancaire en 1999.

(3) Cf. chapitre IX des règles et méthodes comptables.



Comptes de résultats comparés

au 31 décembre 1999

(en milliers d'euros)	Notes	1999	1998
Produits d'exploitation bancaire	22 et 24	429 347	388 525
Charges d'exploitation bancaire	23 et 24	- 461 950	- 356 882
Autres produits d'exploitation bancaire		83 582	8 211
Autres produits d'exploitation non bancaire		183	22
Autres charges d'exploitation bancaire		- 23 795	- 19 007
Autres charges d'exploitation non bancaire		- 28	- 440
Produit net bancaire		27 339	20 429
Charges générales d'exploitation	25	- 31 236	-16 976
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		—	- 10
Résultat brut d'exploitation		- 3 897	3 443
Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	26	11 815	- 22 973
Corrections de valeurs sur immobilisations financières	27	- 3 464	2 506
Dotations et reprises du « Fonds pour risques bancaires généraux »		—	—
Résultat ordinaire avant impôt		4 454	- 17 024
Produits exceptionnels (1)		—	27
Charges exceptionnelles (2)		—	- 27
Impôts (3)		- 110	- 9 463
Résultat net de l'exercice		4 344	- 26 487

(1) étalement de la plus-value de cession des prêts titrisés FCC Teddy reclassé en autres produits d'exploitation bancaire en 1999.

(2) étalement de la surcote des parts de FCC Teddy reclassé en autres charges d'exploitation bancaire en 1999.

(3) Cf. chapitre IX des règles et méthodes comptables.

Annexe aux comptes sociaux

Principes, règles comptables et méthodes d'évaluation

L'Auxiliaire du Crédit Foncier de France, ou « ACFF », est une société financière soumise à la loi du 24 janvier 1984 et à ses décrets d'application, relatifs à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. A ce titre, elle dépend de la juridiction du Comité de la Réglementation Bancaire et applique le règlement 91-01 du 16 janvier 1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels, depuis sa mise en application le 1er janvier 1993.

Les états financiers (bilan, hors bilan, compte de résultat), présentés de façon synthétique, sont accompagnés de notes annexes qui commentent et complètent cette information.

Principaux faits significatifs :

Au cours de l'exercice 1999, l'ACFF a réalisé plusieurs opérations :

En novembre 1999, elle a apporté son portefeuille d'obligations et de BMTN Crédit Foncier à l'offre publique d'achat réalisée par la Compagnie de Financement Foncier, sur les emprunts qui lui avaient été transférés par le CF lors de la création de cette filiale. L'ACFF a cédé des titres pour un montant total de 10 520 MF et a dégagé une moins-value de cession de 23 MF, compensée par la reprise des provisions pour dépréciation et pour étalement des primes antérieurement constituées. Elle a dénoué les swaps de micro-couverture associés.

Au cours du 2^e semestre, l'ACFF a assuré le portage d'un portefeuille d'effets publics et de parts de Fonds Commun de Créances pour le compte du C.F. dans l'attente de la création de la société de crédit foncier. La ligne de crédit accordée en 1998 par le CF pour le financement de son portefeuille titres a également été réaménagée. Le Crédit Foncier lui a donc versé une indemnité de 312,6 MF fin 1999, afin d'assurer la neutralité financière de ces opérations.

L'ACFF a par ailleurs actualisé les provisions pour risques et charges en 1999 :

- La provision pour risque de réserve latente négative de 6 MF, constituée en 1998, a été ramenée à 3,2 MF. Elle est destinée à compenser un amortissement insuffisant des biens loués en crédit-bail : la réserve latente représente la différence entre l'encours financier déterminé selon les échéanciers et la valeur nette comptable des immobilisations louées en crédit-bail. Si elle est négative sur l'ensemble des contrats, les résultats comptables doivent être corrigés par une provision pour risques, selon la recommandation de la Commission Bancaire.
- Une provision pour risque de 5 MF avait été constituée fin 1998 pour se prémunir contre l'éventualité d'une dénonciation par une compagnie d'assurances de sa convention de gestion des sinistres de certains prêts. Elle a été reprise en totalité fin 1999, en raison de la disparition du risque.
- La provision pour risques pays, destinée à couvrir les engagements de crédit non garantis par la Coface et portés par l'ACFF, sur des contreparties situées dans les pays d'Asie du Sud-Est s'élevait à 45 MF fin 1998. L'évolution des dossiers a permis de réduire de 27 MF cette provision au cours de l'exercice 1999.

L'ACFF a maintenu en 1999 la provision pour dépréciation des parts spécifiques de Fonds Communs de Créances à 136 MF, au même niveau qu'en 1998.

Enfin, l'ACFF a enregistré un produit à recevoir de 7 MF, au titre de la clause de retour à meilleure fortune de sa filiale Foncier Bail.

1. Enregistrement des crédits

Les crédits distribués sont portés à l'actif du bilan pour leur fraction effectivement versée. Les montants non encore versés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans les « Engagements de financement donnés ».

Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux, auquel cas elles sont regroupées avec les créances douteuses.

Les indemnités de remboursement anticipé sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'enregistrement de cette opération au compte client.



2. Provisionnement du risque de défaillance sur créances douteuses

2.1. Modalités de déclassement en créances douteuses

L'adossement au groupe des Caisses d'Épargne impose désormais au groupe Crédit Foncier d'adopter les méthodes comptables des Caisses. Les crédits sont donc déclassés en créances douteuses lorsqu'ils présentent un arriéré supérieur à 3 mois. Avant 1999, l'inscription des crédits en créances douteuses était réalisée selon les règles bancaires : lorsque l'arriéré était supérieur à 6 mois pour les crédits immobiliers ou les opérations de crédit-bail immobilier et à 3 mois pour les autres crédits.

2.2. Modalités de provisionnement

L'ACFF procède à l'analyse détaillée par dossier des risques potentiels de non recouvrement de son portefeuille de créances court, moyen et long terme et constitue des provisions pour dépréciation des créances douteuses, inscrites en actif soustractif.

Les dotations et reprises correspondantes ainsi que les charges couvertes ou non couvertes par cette provision sont enregistrées dans le poste « Corrections de valeur sur créances et hors-bilan ».

En outre, l'ACFF constitue depuis 1993 une provision pour risque qui permet de compléter la couverture des intérêts courus ou échus sur créances douteuses. Cette provision va au-delà de l'évaluation du risque de non recouvrement déterminé par la société. Elle figurait au Passif du Bilan sous la rubrique « Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses ». Depuis l'exercice 1999, à la suite de l'adoption des normes des Caisses d'Épargne, cette provision a été reclassée parmi les provisions pour dépréciation des créances douteuses, en Actif soustractif. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été estimée à 3 MF sur les exercices antérieurs à 1999 : cette charge a été imputée sur les capitaux propres, conformément à la réglementation. (avis CNC 97-06)

Il est précisé qu'en vertu d'une convention de garantie passée en novembre 1992, le Crédit Foncier prend à sa charge les risques des prêts dont le capital restant dû est supérieur à 25 % des fonds propres de l'ACFF.

3. Opérations en devises

Les opérations de bilan et hors-bilan sont réévaluées en francs à la fin de chaque mois au cours

de la devise dans laquelle ces opérations sont libellées. Les produits et charges correspondants sont convertis immédiatement en francs.

Les gains et pertes latents et définitifs de change sont enregistrés en résultat dans les « Produits ou charges d'exploitation bancaire ».

4. Opérations sur titres

4.1. Parts dans les entreprises liées et titres de participation

Les parts dans les entreprises liées et les titres de participation sont inscrits pour leur prix d'acquisition.

Les titres libellés en devises et financés en devises figurent au bilan pour leur contre valeur en francs, au cours constaté en fin d'exercice. Lorsqu'ils sont financés en francs, les écarts résultant de leur conversion sont inscrits dans un sous compte rattaché au compte principal des titres pour l'établissement des situations comptables réglementaires : ces titres sont donc valorisés à leur cours historique d'achat. La partie non libérée est réévaluée à la parité constatée en fin d'exercice et figure au passif du bilan sur la ligne « Autres passifs » ; l'écart constaté est comptabilisé en résultat de change dans les « Produits ou charges d'exploitation bancaire ».

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur des titres figurant au Bilan est supérieure à leur valeur d'usage, déterminée en fonction d'un ensemble de critères économiques et financiers (cours de bourse, actif net, rentabilité, perspectives de la société...) : cf. notes 4.1 et 26.

4.2. Titres de placement

Ces titres sont acquis par l'ACFF avec l'intention de les détenir pendant une durée supérieure à 6 mois. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition, pour leur prix d'acquisition, frais et coupons courus exclus.

A compter de l'exercice 1999, à la suite de l'adoption des normes comptables des Caisses d'Épargne, les primes et décotes sur titres de placement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est pratiqué selon la méthode linéaire pour les valeurs mobilières à revenu fixe, et selon la méthode actuarielle pour les Bons du Trésor, autres titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire. Précédemment, l'écart entre le prix

d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe n'était pas étalé en résultat, mais le gain ou la perte était enregistré en totalité lors de la cession ou du remboursement du titre. Les titres Crédit Foncier détenus par l'ACFF, qui faisaient l'objet d'un traitement particulier en raison de leur montant significatif, suivent désormais les mêmes règles que les autres titres de placement. La provision pour charges, constituée depuis 1997, afin d'étaler linéairement la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, a été reclassée parmi les provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

Les moins-values latentes sont constatées par l'intermédiaire de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Le résultat des cessions figure selon le cas en « Produits ou charges d'exploitation bancaire ».

4.3. Titres d'investissement

Depuis 1999, les primes et décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres selon les mêmes méthodes que celles adoptées pour les titres de placement. Antérieurement, les écarts entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres étaient étalés linéairement en résultat sur leur durée de vie résiduelle.

Les provisions constatées sur les titres d'investissement proviennent exclusivement des risques de défaillance de l'émetteur.

Le résultat des cessions est inscrit en Corrections de valeur sur immobilisations financières, en aval du résultat brut d'exploitation.

5. Opérations de crédit-bail

Depuis 1991, l'activité de l'ACFF a été étendue aux opérations de crédit-bail immobilier non Sicomi, dont le financement peut comprendre :

- l'immobilisation,
- les frais d'acquisition.

5.1. Immobilisations

Elles comprennent la quote-part H.T de l'ensemble des investissements et se répartissent entre :

- les immeubles terminés (neufs ou anciens),
- les immeubles en cours.

Lors de la réception des travaux, le contrat de crédit-bail prend effet et les immobilisations sont transférées du poste « Immeubles en cours » au poste « Immeubles terminés ».

Valeur brute : la valeur brute des immeubles comprend le terrain, les coûts de viabilité et de construction, les aménagements divers, honoraires d'architectes et autres techniciens du bâtiment ainsi que certaines taxes et redevances de nature immobilière.

Amortissements : chaque construction terminée fait l'objet d'une dépréciation par voie d'un amortissement fiscal (droit commun) calculé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement s'échelonnent selon les biens entre 20 et 30 ans.

5.2. Frais d'acquisition

Ils sont constitués de droits de mutation, diverses taxes et honoraires de notaire, commissions et frais d'actes. Le preneur peut les rembourser soit immédiatement, soit les régler en complément des loyers sur 1 ou 3 ans.

5.3. Loyers

Le loyer est calculé à partir de l'assiette du contrat financé et sur la durée du contrat : 12 à 20 ans.

Le loyer est déterminé sur la base de l'amortissement linéaire de l'immeuble (amortissement fiscal), auquel sont ajoutés les intérêts sur le capital restant dû. Il est donc dégressif.

Les créances présentant un risque de non recouvrement total ou partiel et les créances échues depuis plus de 3 mois sont classées sous la rubrique « Créances douteuses », selon les normes des Caisses d'Épargne.

5.4. Provisions sur créances douteuses

Les créances présentant un risque total ou partiel de non recouvrement font l'objet de provisions déterminées selon notre quote-part dans le financement de la créance hors taxes.

5.5. Régime fiscal

Les prestations de crédit-bail sont soumises selon le choix du preneur, au droit de bail ou à la TVA. En cas d'option pour la TVA, l'ACFF a constitué un secteur distinct par opération de crédit-bail. Elle peut ainsi déduire la TVA payée sur les immobilisations, de la TVA collectée sur les redevances.

5.6. Engagements donnés à la clientèle

Avant la signature du contrat de crédit-bail, les engagements donnés à la clientèle représentent la somme des crédits-bails notifiés aux clients et



acceptés par ceux-ci. Après la signature du contrat de crédit-bail, ce poste correspond aux engagements initiaux, diminués des décaissements réalisés.

6. Emprunts interbancaires et emprunts obligataires

Le capital restant dû des emprunts émis par l'ACFF est enregistré au Passif du bilan pour leur montant brut. Les emprunts en devises sont réévalués en francs à la parité constatée en fin d'exercice.

Par ailleurs, l'ACFF a choisi d'étaler les frais d'émission des emprunts émis à compter du 1^{er} janvier 1994, afin d'améliorer l'information sur ses marges financières. Les frais relatifs aux emprunts émis avant cette date n'ont pas donné lieu à étalement.

Les frais d'émission sont inscrits à l'actif du bilan parmi les comptes de régularisation, dans un compte « Charges à répartir ». Ce compte est amorti sur la durée de vie des emprunts, en contrepartie d'un compte de charges classé en « Autres charges d'exploitation bancaire ».

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont enregistrées en « charges à répartir » dans le poste « Comptes de régularisation Actif ». Elles sont amorties au prorata des intérêts courus, en contrepartie de comptes de charges figurant parmi les « Charges d'exploitation bancaire », sous la rubrique « Charges sur dettes constituées par des titres ».

7. Instruments financiers à terme

7.1. Contrats d'échange de taux ou de devises (swaps)

Les contrats d'échange de taux regroupent des opérations de couverture affectée et des opérations de couverture globale.

Les contrats d'échange de devises ont pour but de couvrir le risque de change et participent en totalité à des opérations de couverture affectée.

Toutes ces opérations sont considérées comme traitées de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement comptable répondent aux principes suivants :

- les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture affectée sont inscrits au compte de résultat de manière identique à ceux de l'élément couvert.
- Les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture globale sont enregistrés

prorata temporis au compte de résultat, et les pertes et les gains latents, estimés par rapport à la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

7.2. Autres instruments financiers à terme

● Options :

Les options destinées à couvrir, de manière identifiée, dès l'origine, le risque de variation de cours ou de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, sont classées en couverture affectée (micro couverture).

Elles sont réalisées sur des marchés organisés ou assimilés ou traitées de gré à gré :

- à chaque arrêté comptable, les pertes et gains latents résultant des variations de valeur des primes, évaluées au cours de marché, sont enregistrés dans les comptes de régularisation.
- Au dénouement de l'option, le solde de ces comptes est rapporté au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des charges et des produits relatifs à l'élément couvert, sur la durée résiduelle de cet élément.
- Lorsque l'élément couvert est évalué au cours de marché, les pertes ou gains de couverture sont rapportés au compte de résultat, avant la date de dénouement de l'option, en fonction de la variation de valeur de l'élément couvert.

● Garanties de taux plafond ou plancher :

Les garanties de taux plafond ou plancher sont traitées de gré à gré et classées en couverture affectée ou en couverture globale. Ces opérations s'apparentent à une suite d'options et leurs modalités d'enregistrement sont identiques :

Opérations de couverture affectée :

- Les primes sont enregistrées dans des comptes de régularisation et étalées sur la durée de vie de l'élément couvert.
- Les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance, constituent une perte ou un gain réalisés et ils sont comptabilisés dans les mêmes conditions que le résultat dégagé lors du dénouement d'une option, de façon symétrique à l'élément couvert.

Opérations de couverture globale :

- Les primes sont étalées prorata temporis au compte de résultat sur la durée de vie des contrats.
- Les différentiels d'intérêts sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie

de ces mouvements figure en comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

8. Apport partiel d'actif :

Le 1^{er} janvier 1996, l'ACFF a bénéficié d'un apport partiel des actifs de la société Socrelog, auparavant filiale à 100 % du Crédit Foncier, pour un montant net de 46 MF. Cet apport s'est traduit par une augmentation de capital de l'ACFF et une prime d'apport de 7 MF.

Les différences entre les valeurs d'apport des créances, des instruments financiers à terme et des comptes de régularisation et leur valeur nette comptable figurent dans des comptes correcteurs, rattachés aux rubriques concernées.

9. Fonds pour Risques Bancaires Généraux :

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux de l'ACFF a été intégralement repris au 31 décembre 1995, pour 19 MF.

10. Impôt sur les sociétés :

Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'ACFF est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale dont le Crédit Foncier est société « tête de groupe ». A ce titre et compte tenu de la convention d'intégration fiscale, l'ACFF versera au Crédit Foncier, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle avait été imposée distinctement.

En 1998, l'ACFF présentait un résultat fiscal bénéficiaire et a versé 62,8 MF au Crédit Foncier, au titre de l'impôt sur les sociétés. En 1999, son résultat fiscal est déficitaire et elle n'a pas de règlement à effectuer à la société mère.

Note 1 : Effets publics et valeurs assimilées

(en millions de francs, au 31 décembre)

			1999	1998
	Brut	Provisions	Net	Net
Titres de transaction	—	—	—	—
Titres de placement	256	3	253	—
Titres d'investissement	—	—	—	—
Créances rattachées	4	—	4	—
Total	260	3	257	—

Note 1 bis : Surcotes/Décotes

(en millions de francs, au 31 décembre)

	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
Titres de placement	256	257	1
Titres d'investissement	—	—	—

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit

(en millions de francs, au 31 décembre)

	Créances non douteuses		Créances douteuses		Provisions		Montants nets	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Créances hors-groupe								
- À vue								
Comptes ordinaires débiteurs	30	33	—	—	—	—	30	33
- À terme								
Titres reçus en pension livrée		84	—	—	—	—	—	84
Prêts à terme	1 031	1 161	—	—	—	—	1 031	1 161
Créances rattachées	25	28	—	—	—	—	25	28
Total créances hors groupe	1 086	1 306	—	—	—	—	1 086	1 306
Créances groupe								
- À vue	9 159	669	—	—	—	—	9 159	669
- À terme	3 058	2 520	—	—	—	—	3 058	2 520
Total créances groupe	12 217	3 189	—	—	—	—	12 217	3 189
Total général	13 303	4 495	—	—	—	—	13 303	4 495

Note 3 : Créances sur la clientèle

(en millions de francs, au 31 décembre)	Créances non douteuses		Créances douteuses		Provisions		Montants nets	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Créances hors-groupe								
Autres concours à la clientèle								
Crédits à l'exportation	84	213	—	—	—	—	84	213
Crédits de trésorerie	—	1	10	21	—	—	10	22
Crédits à l'équipement	2 394	2 562	1 549	1 419	401	578	3 542	3 403
Crédits à l'habitat	13 609	8 889	1 160	988	585	507	14 184	9 370
Autres crédits à la clientèle	756	1 072	443	426	70	116	1 129	1 382
Valeurs non imputées	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances rattachées	90	77	7	21	—	—	97	98
Total créances hors groupe	16 933	12 814	3 169	2 875	1 056	1 201	19 046	14 488
Créances sur les sociétés du groupe	87	71	—	—	—	—	87	71
Total général	17 020	12 885	3 169	2 875	1 056	1 201	19 133	14 559

Note 4.1 : Portefeuille-titres (1) (2) (3)

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999			1998
	Brut	Provisions	Net	Net
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement cotés	536	11	525	11 818
Titres de placement non cotés	1 019	136	883	5 354
Titres d'investissement cotés	—	—	—	571
Titres d'investissement non cotés	362	—	362	51
Créances rattachées	26	—	26	539
Total (A)	1 943	147	1 796	18 333
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de placement cotés	—	—	—	—
Total (B)	—	—	—	—
Participations et parts dans les entreprises liées (4)				
Participations non cotées	8	8	—	2
Parts dans les entreprises liées non cotées	343	170	173	168
Créances rattachées	—	—	—	—
Total (C)	351	178	173	170
Total (A)+(B)+(C)	2 294	325	1 969	18 503

(1) L'Auxiliaire du Crédit Foncier ne détient pas de portefeuille de titres de transaction au 31/12/1999.

(2) Aucun titre n'a été transféré d'un portefeuille-titres à un autre pendant l'exercice.

(3) Le montant des titres prêtés à la fin de l'exercice 1999 est égal à 0.001 MF.

(4) Le bilan de l'Auxiliaire du Crédit Foncier ne fait apparaître aucun titre provenant d'activité de portefeuille.

Note 4.2 : Surcotes/Décotes

(en millions de francs, au 31 décembre)	valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +\ -
Titres de placement (1)			
Obligations	536	877	341
Autres titres à revenu fixe	1 019	780	-239

(1) dont plus-values latentes par référence au prix de marché de 24 MF

dont moins-values latentes provisionnées de 5 MF.

Note 4.3 : Immobilisations financières

(en millions de francs, au 31 décembre)	Brut 31/12/98	Acquisitions	Cessions	Variation surcotes/ décotes	Brut 31/12/99
Titres d'investissement	622	294	472	-82	362
Parts dans les entreprises liées	343	—	—	—	343
Titres de participation	9	—	1	—	8
Total	974	294	473	-82	713
Créances rattachées	14	—	—	—	14
Total général	988	294	473	-82	727

Note 4.4 : Provisions sur immobilisations financières

(en millions de francs, au 31 décembre)	Solde 31/12/98	Dotations	Reprises	Solde 31/12/99
Parts dans les entreprises liées	176	—	6	170
Titres de participation	7	1	—	8
Total	183	1	6	178

Note 5 : Opérations de crédit-bail immobilier

(en millions de francs, au 31 décembre)	Montants bruts		Amortissements et provisions		Montants nets	
	1999	1998	1999	1998	1999	1998
Immobilisations données en crédit-bail ou en location avec option d'achat	368	389	128	117	240	272
Immobilisations en cours	—	—	—	—	—	—
Comptes clients	120	104	97	83	23	21
Total	488	493	225	200	263	293

Note 6.1 : Actif immobilisé

(en millions de francs, au 31 décembre)

	Brut 1998	Acquisitions 1999	Cessions 1999	Brut 1999	Amortissements Provisions	Net 1999	Net 1998
Immobilisations corporelles							
Constructions et agencements hors exploitation	1	—	—	1	—	1	1
Total	1	—	—	1	—	1	1

Note 6.2 : Amortissements des immobilisations

(en millions de francs, au 31 décembre)

	Montants 1998	Dotations 1999	Reprises et cessions 1999	Montants 1999
Immobilisations corporelles	—	—	—	—
Total	—	—	—	—

Note 7 : Autres actifs

(en millions de francs, au 31 décembre)

	1999	1998
Instruments conditionnels achetés	62	28
Débiteurs divers	62	2
Créances rattachées	—	—
Total	124	30
dont acompte IS	60	—

Note 8 : Comptes de régularisation actif

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Charges à répartir		
Primes d'émission ou de remboursement des obligations émises	16	25
Autres charges à répartir (1)	12	17
Autres comptes de régularisation actif		
Comptes d'ajustement (2)	—	108
Produits à recevoir (3)	186	200
Pertes sur contrats de couverture d'instruments financiers	60	81
Charges payées d'avance (4)	112	31
Divers (5)	316	198
Total	702	660

(1) dont Frais d'émission d'emprunts à étaler sur la durée de vie des emprunts pour 10 millions de francs en 1999 et 12 millions de francs en 1998, Frais de mise en place de Fonds Communs de Créances à étaler pour 2 millions de francs en 1999 et 4 millions de francs en 1998.

(2) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à la réévaluation des opérations de hors-bilan.

(3) dont produits à recevoir sur contrats d'échange pour 179 millions de francs et clause de retour à meilleure fortune Foncier Bail pour 7 millions de francs en 1999.

(4) dont charges payées d'avance/soulttes de swaps CFF pour 112 millions de francs en 1999.

(5) Droits acquis sur subventions FGAS au titre des prêts à taux zéro.

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Dettes Groupe		
- à vue	1 464	3 462
- à terme (1)	2 502	8 205
Total dettes groupe	3 966	11 667
Dettes hors-groupe		
- à vue	—	—
- à terme	74	86
Total dettes hors- groupe	74	86
Total général	4 040	11 753
(1) dont ligne de trésorerie	1 200	6 800



Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Autres dettes		
Dettes hors-groupe		
- à vue		
Comptes ordinaires créditeurs	—	—
Autres sommes dues à la clientèle	2	—
Dettes rattachées	—	—
- à terme		
Comptes ordinaires créditeurs (1)	14	16
Valeurs données en pension	—	—
Total autres dettes hors-groupe	16	16
Dettes groupe		
- à vue	—	—
- à terme	—	—
Total autres dettes groupe	—	—
Total autres dettes	16	16
Total général	16	16

(1) Comptes courants créditeurs à terme crédit-bail.

Note 11 : Dettes représentées par un titre

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Emprunts obligataires	16 800	17 755
Titres du marché interbancaire	8 110	2 120
Dettes rattachées	1 128	1 148
Total	26 038	21 023

Note 12 : Autres passifs

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Instruments conditionnels vendus	21	24
Créditeurs divers (1) (2)	28	88
Versements restant à effectuer sur titres de participation	—	1
Total	49	113
(1) dont locataires crédit-bail	26	23
(2) dont IS 98 dû au CFF	—	62

Note 13 : Comptes de régularisation passif

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Autres comptes de régularisation passif		
Comptes d'ajustement (1)	124	—
Produits constatés d'avance (2)	423	371
Charges à payer (3)	401	425
Gains sur contrats de couverture d'instruments financiers	17	23
Divers	299	310
Compte correcteur/instruments financiers à terme	50	87
Plus-values sur cession de créances titrisées (4)	359	380
Total	1 673	1 596

(1) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à la réévaluation des opérations de hors-bilan.

(2) dont subventions FGAS au titre des prêts à taux zéro pour 404 millions de francs en 1999, 310 millions de francs en 1998.

(3) dont charges à payer sur contrats d'échange pour 204 millions de francs en 1999 et 321 millions de francs en 1998, et charges à payer au Crédit Foncier pour 191 millions de francs en 1999 et 97 millions de francs en 1998.

(4) la plus-value de cession des prêts titrisés est étalée linéairement sur la durée de vie du fonds commun de créances (18 ans).

Note 14 : Provisions pour risques et charges

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999			1998
	Dotations	reprises	solde	
Provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire				
Provision pour réaménagement de la dette (1)	—	—	29	29
Provision pour étalement des primes des obligations CFF	83	163	0	80
Total (A)	83	163	29	109
Provisions pour risques et charges d'exploitation				
Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	2	36	0 ⁽²⁾	33
Provision pour pertes et charges sur engagements	—	3	1	4
Provision pour risques-réserve latente Crédit-Bail	—	3	3	6
Provision pour risques-rupture Convention Abeille	—	5	0	5
Provision pour risques pays	7	34	18	45
Provision sur comptes correcteurs des crédits à l'habitat	5	—	42	37
Provision pour déficits des sociétés de personnes	—	—	0	0
Total (B)	14	81	64	130
Total (A) + (B)	97	244	93	239

(1) à partir de 1999, cette provision couvre des pertes latentes sur instruments de taux.

(2) dont 1 suite à transfert de créances du CFF à l'ACFE.



Note 15 : Dettes subordonnées

1. Données comptables

Libellés	Montant au 31/12/99	Montant au 31/12/98
Titres subordonnés	2 920	2 906
Dettes rattachées	44	40
Total des dettes subordonnées	2 964	2 946

2. Détail des principaux titres subordonnés

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/99
Emprunt 300 millions USD	25/09/92	25/09/02	Libor USD 6m-0,125 %	in fine	1 411
Emprunt 200 millions USD	15/10/92	15/10/02	Libor USD 6m-0,125 %	in fine	1 032
Emprunt 100 millions USD	18/02/93	18/02/03	Libor USD 6m-0,125 %	in fine	477

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Pour l'ensemble de ces emprunts, l'Auxiliaire du Crédit Foncier peut exercer l'option de remboursement anticipé en cas de modifications dans le traitement fiscal des titres émis conduisant à un accroissement des coûts pour l'Auxiliaire du Crédit Foncier. Cette option est soumise à un accord préalable de la Commission Bancaire.

c) Conditions de la subordination

En cas de liquidation judiciaire ou de liquidation volontaire ou involontaire de l'émetteur, les créances des porteurs de titres et de coupons seront subordonnées en terme de paiement au complet remboursement des créances des autres créanciers de l'Auxiliaire du Crédit Foncier, à l'exception des prêts participatifs qui lui ont été consentis et des titres participatifs que la société a émis. Ces conditions s'appliquent pour chacun de ces emprunts.

Note 16 : Évolution des capitaux propres

(en millions de francs, au 31 décembre)	À nouveau 01/01/99	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/99
			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social ⁽¹⁾	1 074	—	—	—	1 074
Primes d'émission	21	—	—	—	21
Réserves	108	—	—	—	108
Réserve légale	108	—	—	—	108
Report à nouveau	-175	-174	—	-3 ⁽²⁾	-352
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 028	—	—	—	851
Résultat de l'exercice avant répartition	-174	—	—	—	28
Situation nette après résultat de l'exercice	854				879
Dividendes distribués	—		—	—	—
			Variations de provisions		
			Dotations	Reprises	
Provisions réglementées	1		—	1	0
Montant des capitaux propres avant répartition	855				879
			Variations de FRBG		
			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	—		—	—	—
Total	855				879

(1) Le capital est composé uniquement d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 francs, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.

Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée par l'Auxiliaire du Crédit Foncier à ce jour.

(2) changement de méthode comptable dû à la mise aux normes Caisse d'Épargne.

Note 17 : Engagements de financement donnés

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999		1998	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Engagements hors-groupe				
Établissements de crédit	—	—	—	—
Clientèle	234	740	649	300
Engagements groupe	—	10 173	—	—
	234	10 913	649	300
Total		11 147		949

Les montants non débloqués représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place
Les autorisations nettes représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.



Note 18 : Engagements de garantie donnés

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Engagements hors-groupe		
Établissements de crédit	1	1
Clientèle	225	238
Total	226	239

Note 19 : Engagements reçus

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements hors-groupe		
Établissements de crédit	—	—
Clientèle	—	—
Sous-total	—	—
Engagements Groupe	21 808	267
Total	21 808	267
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements hors-groupe		
Etablissements de crédit	1 536	267
Clientèle	1 122	233
Sous-total	2 658	500
Engagements groupe (1)	23 946	26 709
Total	26 604	27 209
Total des engagements reçus	48 412	27 476

(1) Dont 23 089 MF de garanties reçues en capital et intérêts du Crédit Foncier de France sur les obligations émises (contre 25 655 MF au 31/12/98)

Note 20 : Opérations en devises

(en millions de francs, au 31 décembre)		1999		1998	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	
Marchés de gré à gré (1)					
Opérations de couverture (2)					
Swaps financiers	472	592	2 441	2 330	
Swaps cambistes	—	—	—	—	
Total des opérations de couverture	472	592	2 441	2 330	
Total	1 064		4 771		

(1) L'Auxiliaire du Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés ou assimilés.

(2) L'Auxiliaire du Crédit Foncier ne réalise que des opérations de micro-couverture sur ce type d'instruments.

Note 21 : Marchés à terme d'instruments financiers

(en millions de francs, au 31 décembre)		1999		1998	
	Euros	Devises	Euros	Devises	
MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS					
Opérations conditionnelles (1)					
- Opérations de couverture					
- Achats	—	—	—	—	
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ					
Opérations conditionnelles					
Opérations de couverture					
- Achats	2 342	2 776	150	2 389	
- Ventes	—	2 776	—	2 389	
Opérations fermes					
Opérations de couverture					
- Instruments de taux d'intérêt	6 075	901	10 689	869	
	8 417	6 453	10 839	5 647	
Total	14 870		16 486		



Note 22 : Produits d'exploitation bancaire

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Intérêts et produits assimilés		
Sur opérations avec les établissements de crédit	358	261
Sur opérations avec la clientèle	1 132	1 531
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 163	660
Sur opérations de location avec option d'achat et de crédit-bail	58	56
Sur opérations de location simple	—	4
Autres intérêts et produits assimilés	78	22
Produits des titres à revenu variable	1	1
Commissions	26	14
Gains sur opérations financières (note 24)		
Opérations sur titres de transaction	—	—
Opérations sur titres de placement	—	—
Opérations de change	—	—
Opérations sur instruments financiers	—	—
Total	2 816	2 549

Note 23 : Charges d'exploitation bancaire

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Intérêts et charges assimilées		
Sur opérations avec les établissements de crédit	667	376
Sur opérations avec la clientèle	25	21
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (1)	1 912	1 803
Sur opérations de location avec option d'achat et de crédit-bail	19	17
Sur opérations de location simple	5	3
Autres intérêts et charges assimilées	152	—
Commissions	2	2
Pertes sur opérations financières (note 24)		
Opérations sur titres de transaction	—	—
Opérations sur titres de placement	130	94
Opérations de change	96	7
Opérations sur instruments financiers	22	18
Total	3 030	2 341
(1) Dont charges sur dettes subordonnées	170	175

NOTE 24 : Pertes et gains sur opérations financières

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Titres de transaction		
Moins-values de cession	—	—
Plus-values de cession	—	—
Solde sur opérations sur titres de transaction	—	—
Titres de placement		
Moins-values de cession	- 394	- 29
Plus-values de cession	230	6
Résultat net des cessions	- 164	- 23
Dotation au compte de provision pour dépréciation des titres	- 386	- 82
Reprise du compte de provision pour dépréciation des titres	420	11
Mouvements nets aux comptes de provisions	34	- 71
Solde sur opérations sur titres de placement	- 130	- 94
Opérations de change et d'arbitrage		
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	10	6
Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	- 106	- 13
Solde sur opérations de change et d'arbitrage	- 96	- 7
Opérations sur instruments financiers à terme		
Produits sur instruments financiers à terme	15	18
Charges sur instruments financiers à terme	- 37	- 36
Solde sur opérations sur instruments financiers à terme	- 22	- 18

Note 25 : Charges générales d'exploitation

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Impôts et taxes	6	5
Services extérieurs	199	106
Frais et charges remboursés au CFF	193	99
Autres services extérieurs	6	7
Total	205	111



Note 26 : Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Dotations aux provisions		
Provision pour dépréciation sur opérations avec la clientèle	- 230	- 478
Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	- 2	- 4
Provision pour pertes et charges sur engagements	—	—
Provision pour résultat déficitaire société de personnes	—	—
Provision pour risques-pays	- 7	- 45
Provision pour risque réserve latente négative crédit-bail	—	- 6
Provision pour risques de rupture contrat abeille	—	- 5
Pertes sur créances irrécupérables		
Créances couvertes par des provisions	- 122	- 319
Créances non couvertes par des provisions	- 21	- 54
Abandons de créances donnés (1)	—	- 24
Total charges	- 382	- 935
Reprises sur provisions		
Provision pour dépréciation sur opérations avec la clientèle	363	767
Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	36	4
Provision pour pertes et charges sur engagements	3	6
Provision pour résultat déficitaire société de personnes	—	—
Provision pour risques-pays	34	—
Provision pour risque réserve latente négative crédit-bail	3	—
Provision pour risques de rupture contrat Abeille	5	—
Provision pour risques et charges Socrelog	—	1
Récupérations sur créances amorties (2)	16	6
Total produits	460	784
Total net	78	- 151
(1) abandon de créance donné à Foncier Bail.		
(2) dont rentrée sur créance amortie-Foncier Bail	7	—

Note 27 : Corrections de valeurs sur immobilisations financières

(en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Provisions sur immobilisations financières		
Titres de participation et de filiales		
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	- 1	- 2
Reprises aux provisions pour dépréciation des titres	6	18
Mouvements nets aux comptes de provisions	5	16
Plus et moins-values de cessions		
Moins-values sur immobilisations financières	- 43	—
Plus-values sur immobilisations financières	15	—
Résultat net des cessions	- 28	0
Divers		
Quote-part résultat déficitaire des sociétés de personnes	—	—
Soldes nets des corrections de valeurs	- 23	16



Note 28 : Opérations avec les entreprises liées et autres participations

(en millions de francs, au 31 décembre)		Entreprises liées		Autres participations	Total
	Groupe Amont (1)	Groupe Aval	Hors groupe		
OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
Créances					
- à vue	9 159	—	—	—	9 159
- à terme	2 500	558	—	—	3 058
Dettes					
- à vue	1 464	—	—	—	1 464
- à terme	2 502	—	—	—	2 502
Engagements donnés					
- de financement	10 173	—	—	—	10 173
- de garantie	—	—	—	—	—
Engagements reçus					
- de financement	—	—	—	—	—
- de garantie	23 946	—	—	—	23 946
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE					
Prêts à terme	—	87	317	8	412
Comptes créditeurs	—	—	—	—	—
Engagements donnés					
- de financement	—	—	1	—	1
- de garantie	—	—	—	—	—
Engagements reçus					
- de financement	—	—	—	—	—
- de garantie	—	—	—	—	—
OPÉRATIONS SUR TITRES					
Obligations et autres titres à revenu fixe	536	—	—	—	536

(1) Représente le Crédit Foncier de France

Note 29 : État des positions de change

(en millions de francs, au 31 décembre)	Recommandation COB 89.01				
	Dollars US	Livres	Yens	Francs suisses	Total
Bilan					
Actifs financiers*	3 874	41	231	146	4 292
Passifs financiers**	3 123	—	7	—	3 130
Différentiel bilan (I)	751	41	224	146	1 162
Hors-bilan					
Engagements reçus	6 856	—	3	—	6 859
Engagements donnés	7 224	—	227	—	7 451
Différentiel hors-bilan (II)	-368	—	-224	—	-592
Différentiel global (I)+(II)	383	41	0	146	570

* Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des instruments conditionnels achetés, des titres de participation.

** Les passifs financiers comprennent les dettes envers les établissements de crédit, les instruments conditionnels vendus, les capitaux propres et assimilés et les dettes subordonnées.

Note 30 : État des positions : risque de liquidité**Recommandation COB 89.01**

(en millions de francs, au 31 décembre)

Durée résiduelle

	Moins de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total (2)
Bilan						
Actifs financiers (1)						
Créances sur les établissements de crédit	29	46	306	2 525	1 134	4 040
Créances sur la clientèle	512	405	719	6 095	9 134	16 865
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	40	111	441	1 178	1 770
Prêts subordonnés à terme	—	—	—	—	—	—
Passifs financiers						
Dettes envers établissements de crédit	15	1	995	1 427	122	2 560
Comptes créditeurs de la clientèle	—	—	—	—	14	14
Dettes représentées par un titre :	—	8 102	2 046	6 652	8 110	24 910
Titres du marché interbancaire	—	—	—	—	8 110	8 110
Obligations	—	8 102	2 046	6 652	—	16 800
Dettes subordonnées à terme	—	—	—	2 920	—	2 920
Différentiel bilan (I)	526	-7 612	-1 905	-1 938	3 200	-7 729
Hors-bilan						
Engagements reçus	50	—	—	21 758	—	21 808
Engagements donnés	212	23	745	10 167	—	11 147
Différentiel hors- bilan (II)	-162	-23	-745	11 591	—	10 661
Différentiel global (I)+(II)	364	-7 635	-2 650	9 653	3 200	2 932
Positions conditionnelles	1 312	—	—	5 653	930	7 895

(1) Ensemble des actifs financiers portant soit sur les établissements de crédit soit sur la clientèle sont en totalité non éligibles au refinancement de la Banque de France ou des banques centrales étrangères.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 31 : Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (montants exprimés en francs)

Situation financière en fin d'exercice :

- Capital Social
 - Nombre d'actions émises
 - Nombre d'obligations convertibles en actions
-

Résultat global des opérations effectuées :

- Chiffre d'affaires hors taxes
 - Bénéfice avant impôt et dotations nettes aux amortissements et aux provisions
 - Impôt sur les bénéfices
 - Résultat après impôt et dotations nettes aux amortissements et aux provisions
 - Montant des bénéfices distribués
-

Résultat des opérations réduit à une seule action :

- Bénéfice après impôt mais avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions
 - Bénéfice après impôt et dotations nettes aux amortissements et aux provisions
 - Dividende versé à chaque action
-

Personnel :

- Nombre de salariés
 - Montant de la masse salariale
 - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)
-

(1) dont 180 000 000 F d'abandons de créances reçus du CFF transférés des produits exceptionnels en autres produits d'exploitation non bancaire au 31 décembre 1995

(2) dont 312 550 850 F d'indemnisation reçue du CFF au 31 décembre 1999.

1995	1996	1997	1998	1999
858 900 000	1 074 030 800	1 074 030 800	1 074 030 800	1 074 030 800
8 589 000	10 740 308	10 740 308	10 740 308	10 740 308
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
3 422 477 767 ⁽¹⁾	3 032 752 761	2 319 713 317	2 423 851 472	3 060 169 998 ⁽²⁾
1 120 599 766	212 970 267	- 107 843 904	- 213 100 420	- 279 633 050
271 951 819	- 1 175 044	—	- 62 074 389	- 721 486
264 463 522	102 671 131	- 232 894 861	- 173 746 715	28 497 831
207 853 800	107 403 080	—	—	—
98,81	19,94	- 10,04	- 25,62	- 26,10
30,79	9,56	- 21,68	- 16,18	2,65
24,20	10,00	—	—	—
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Renseignements concernant les filiales et les participations au 31 décembre 1999

Adresse	Capital F	Autres capitaux propres F
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication (soit 10 740 308 F).		
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)		
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT		
Compagnie Foncière de Crédit 19,rue des Capucines, 75001 Paris	145 807 880,00	9 689 297,00
Foncier Bail 19,rue des Capucines, 75001 Paris	30 000 000,00	- 12 346 978,23
AUTRES SOCIÉTÉS DÉTENUES		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)		
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
AUTRES SOCIÉTÉS DÉTENUES		
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.		
1. Filiales non reprises au paragraphe A		
a. Filiales françaises (ensemble)		
b. Filiales étrangères (ensemble)		
2. Participations non reprises au paragraphe A		
a. Participations françaises (ensemble)		
b. Participations étrangères (ensemble)		
C. Renseignements concernant les sociétés dont l'établissement est l'associé indéfiniment responsable (non citées paragraphe A)		
(selon les dispositions retenues à l'annexe V au règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire)		
SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF		
Cofimab 7,rue Volney, 75002 Paris		
Sofoneg 19,rue des Capucines, 75001 Paris		
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE SIMPLE		
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE PAR ACTION		
SOCIÉTÉS CIVILES		

Quote-part du capital détenue en pourcentage %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société F	Cautions et avals fournis par la société F	Chiffre d'affaire du dernier exercice clos F	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos F	Dividendes nets encaissés par la société dans l'exercice F
	Brute F	Nette F					
100,00	308 395 315,20	155 497 000,00	0,00	0,00	47 305 482,00	3 134 968,00	0,00
99,67	29 899 500,00	17 595 855,75	540 985 269,63	0,00	115 432 265,00	1 760 994,67	0,00
	2 492 600,00	262 000,00	0,00	0,00			0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	7 321 574,82	38 948,40	0,00	0,00			632 430,85
	3 120 979,90	0,00	0,00	0,00			0,00

Note 33 : Bilans comparés sur les cinq derniers exercices

(en millions de francs, au 31 décembre)

ACTIF	1999	1998	1997	1996	1995
Effets publics et valeurs assimilées	257	—	—	—	—
Créances sur les établissements de crédit	13 303	4 495	4 360	4 506	12 659
Créances sur la clientèle	19 133	14 559	19 541	18 677	17 068
Portefeuille-titres	1 969	18 503	6 415	5 211	2 377
Crédit-bail et location avec option d'achat	263	293	307	319	487
Location simple	—	—	7	12	—
Immobilisations	1	1	6	7	6
Autres actifs	124	30	42	169	122
Comptes de régularisation	702	660	611	597	629
Total de l'actif	35 752	38 541	31 289	29 498	33 348
PASSIF					
Dettes envers les établissements de crédit	4 040	11 753	4 902	4 473	6 870
Comptes créditeurs de la clientèle	16	16	28	14	14
Dettes représentées par un titre	26 038	21 023	20 763	19 715	21 357
Autres passifs	49	113	64	50	328
Comptes de régularisation	1 673	1 596	902	689	459
Provisions pour risques et charges	93	239	110	87	175
Provisions réglementées	—	1	—	1	—
Fonds pour risques bancaires généraux	—	—	—	—	—
Dettes subordonnées	2 964	2 946	3 492	3 101	2 926
Capital, réserves et report à nouveau	851	1 028	1 261	1 265	955
Résultat de l'exercice	28	- 174	- 233	103	264
Total du passif	35 752	38 541	31 289	29 498	33 348

Bilans comparés sur les cinq derniers exercices

Hors-bilan (en millions de francs, au 31 décembre)	1999	1998	1997	1996	1995
Engagements donnés					
De financement	11 147	949	546	618	564
De garantie	226	239	242	244	266
Total des engagements donnés	11 373	1 188	788	862	830
Engagements reçus	48 412	27 476	32 205	34 453	40 875
Autres engagements					
Achats et ventes de devises	1 064	4 771	2 792	2 620	2 566
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises	—	—	—	—	—
Instruments financiers à terme non dénoués	14 870	16 486	11 282	10 948	8 288
Total des autres engagements	15 934	21 257	14 074	13 568	10 854

Bilan publiable non consolidé

(en milliers de francs, au 31 décembre)

ACTIF	1999	1998
Caisse, Banques Centrales , CCP	55	13
Effets publics et valeurs assimilées	257 214	—
Créances sur les établissements de crédit	13 303 082	4 494 628
- à vue	9 189 010	702 469
- à terme	4 114 072	3 792 159
Créances sur la clientèle	19 132 791	14 559 484
- Créances commerciales	—	—
- Autres concours à la clientèle	19 132 791	14 559 484
- Comptes ordinaires débiteurs	—	—
Affacturages	—	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 795 530	18 333 316
Actions et autres titres à revenu variable	3	3
Promotion immobilière	—	—
Participations et activités de portefeuille	39	2 013
Parts dans les entreprises liées	173 356	167 517
Crédit-bail et location avec option d'achat	262 636	292 750
Location simple	—	—
Immobilisation incorporelles	—	—
Immobilisations corporelles	875	1 401
Capital souscrit non versé	—	—
Actions propres	—	—
Autres actifs	124 194	30 050
Comptes de régularisation	702 297	659 899
Total de l'actif	35 752 072	38 541 074

Bilan publiable non consolidé

(en milliers de francs, au 31 décembre)

PASSIF	1999	1998
Banques Centrales, CCP	—	—
Dettes envers les établissements de crédit	4 040 325	11 752 965
- à vue	1 464 200	3 461 410
- à terme	2 576 125	8 291 555
Comptes créditeurs de la clientèle	16 062	16 063
- Comptes d'épargne à régime spécial	—	—
à vue	—	—
à terme	—	—
- Autres dettes	16 062	16 063
à vue	1 696	168
à terme	14 366	15 895
Dettes représentées par un titre	26 038 215	21 022 668
- Bons de caisse	—	—
- Titres du marché interbancaire et TCN	8 111 694	2 161 924
- Emprunts obligataires	17 926 521	18 860 744
- Autres dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	48 655	112 807
Comptes de régularisation	1 672 607	1 596 404
Provisions pour risques et charges	92 767	238 762
Provisions réglementées	—	1 182
Subventions d'investissement	—	—
Dépôts de garantie à caractère mutuel	—	—
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	—	—
Dettes subordonnées	2 964 091	2 946 071
Capital souscrit versé	1 074 031	1 074 031
Primes d'émission	21 109	21 109
Réserves	107 403	107 403
Écarts de réévaluation	—	—
Report à nouveau (+/-)	- 351 691	- 174 644
Résultat de l'exercice (+/-)	28 498	- 173 747
Total du passif	35 752 072	38 541 074

Bilan publiable non consolidé

(en milliers de francs, au 31 décembre)

Hors-bilan	1999	1998
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 167 334	—
Engagements en faveur de la clientèle	979 837	949 227
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 000	1 000
Engagements d'ordre de la clientèle	225 321	238 158
Engagements sur titres		
Titres acquis avec faculté rachat/reprise	—	—
Autres engagements donnés	—	—
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	21 808 495	266 482
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	25 482 161	26 975 993
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté rachat/reprise	—	—
Autres engagements reçus	—	—

Compte de résultat publiable non consolidé

(en milliers de francs, au 31 décembre)

	1999	1998
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés	2 732 123	2 474 221
Sur opérations avec les établissements de crédit	357 883	261 426
Sur opérations avec la clientèle	1 132 247	1 530 654
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 163 423	660 506
Autres intérêts et produits assimilés	78 570	21 635
– Intérêts et Charges assimilés	2 756 707	2 200 334
Sur opérations avec les établissements de crédit	667 323	376 337
Sur opérations avec la clientèle	25 548	20 670
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 911 965	1 803 327
Autres intérêts et charges assimilées	151 871	—
+ Produits sur opérations de crédit-bail et LOA	57 735	55 737
– Charges sur opérations de crédit-bail et LOA	18 583	16 495
+ Produits sur opérations de location simple	—	3 651
– Charges sur opérations de location simple	5 333	3 422
+ Revenus des titres à revenu variable	637	1 377
+ Commissions (Produits)	25 837	13 569
– Commissions (Charges)	1 681	1 429
+ Gains sur opérations financières	—	—
Solde (bénéfice) sur titres de transaction	—	—
Solde (bénéfice) sur titres de placement	—	—
Solde (bénéfice) des opérations de change	—	—
Solde (bénéfice) sur instruments financiers	—	—
– Pertes sur opérations financières	247 888	119 315
Solde (perte) sur titres de transaction	—	—
Solde (perte) sur titres de placement	130 058	94 230
Solde (perte) des opérations de change	96 224	6 672
Solde (perte) sur instruments financiers	21 606	18 413

Compte de résultat publiable non consolidé

(en milliers de francs, au 31 décembre)	1999	1998
Autres produits et charges ordinaires		
+ Autres produits d'exploitation	549 460	54 000
Autres produits d'exploitation bancaire	548 261	53 858
Produits sur opérat. de promotion immob.	—	—
Autres produits	548 261	53 858
Autres produits d'exploitation non bancaire	1 199	142
– Charges générales d'exploitation	204 897	111 352
Frais de personnel	—	—
Autres frais administratifs	204 897	111 352
– Dotations aux amortissements et provisions	—	64
– Autres charges d'exploitation	156 265	127 563
Autres charges d'exploitation bancaire	156 084	124 676
Charges sur opérat. de promotion immob.	—	—
Autres charges	156 084	124 676
Autres charges d'exploitation non bancaire	181	2 887
– Solde < 0 (correct. valeur sur créance & HB)		150 692
+ Solde > 0 (correct. valeur sur créance & HB)	77 502	
– Solde < 0 - Correct. valeur sur immo. financières	22 721	
+ Solde > 0 - Correct. valeur sur immo. financières		16 439
– Excédent dotations sur rep. fonds banc. généraux	—	—
+ Excédent rep. sur dotations fonds banc. généraux	—	—
+/- Résultat ordinaire avant impôt	29 219	- 111 672
Produits et charges exceptionnels		
+ Produits exceptionnels	—	176
– Charges exceptionnelles	—	177
+/- Résultat exceptionnel avant impôt	—	- 1
– Impôt sur les bénéfices	721	62 074
+/- Résultat de l'exercice	28 498	- 173 747



Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Auxiliaire du Crédit Foncier de France, établis en francs français tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants :

- Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, votre société bénéficie du soutien du Crédit Foncier de France, sa maison-mère, qui lui a accordé des abandons de créances de 494 MF en 1996, 180 MF en 1995 et 175 MF en 1994. De même, en vertu d'une convention de garantie, le Crédit Foncier de France prend à sa charge les risques des prêts dont le montant en capital est supérieur à 25 % des fonds propres de votre société. Compte tenu de ce soutien, les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation, sans changement par rapport à l'exercice précédent.
- Le provisionnement afférent aux conséquences, pour le groupe Crédit Foncier de France, de la perspective de sortie des risques liés à l'activité de votre filiale, la Compagnie Foncière de Crédit, a été en partie pris en charge par votre société mère, dans le cadre du soutien financier qu'elle apporte à la Compagnie Foncière de Crédit.
- Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, à la suite de l'adossement du Crédit Foncier au groupe des Caisses d'Épargne, l'Auxiliaire du Crédit Foncier a adopté les principes comptables de ce groupe. Les changements de méthodes effectués à ce titre entraînent une diminution de 3,3 MF des capitaux propres.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 21 mars 2000

Les commissaires aux comptes
Cailliau Dedout et Associés :

Jean-Jacques Dedout

Mazars & Guérard : Patrick de Cambourg

Guy Isimat-Mirin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention autorisée au cours de l'exercice

1.1. Opérations de cession d'actifs et de restructurations de financements

Dans la perspective de la mise en place de la Compagnie de Financement Foncier au cours du second semestre 1999, le Crédit Foncier, l'ACFF et la Compagnie de Financement Foncier ont procédé à une série d'opérations de cessions d'actifs et de restructurations de financements autorisées par votre Conseil d'Administration dans ses séances des 30 juin, 14 septembre et 15 décembre 1999. L'impact de ces opérations étant de nature à peser

sur le compte de résultat de votre société, le Crédit Foncier s'est engagé à assurer la neutralité de ces opérations dans les comptes de l'ACFF. A ce titre, votre société a comptabilisé un produit de 312 550 850 francs dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les administrateurs concernés par cette convention sont Messieurs Lemasson et Dufour, ainsi que le Crédit Foncier de France.

2. Conventions conclues au titre d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Abandons de créances à FONCIER BAIL

Votre société a consenti au cours des exercices 1995, 1996, 1997 et 1998, à Foncier Bail, des abandons de créances d'un montant total de 59,1 MF assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. L'application de la clause de retour à meilleure fortune a entraîné le versement par Foncier Bail à votre société, au cours de l'exercice 1999, d'un montant de 7 043 978 francs.

2.2. Convention d'intégration fiscale avec le Crédit Foncier de France

Votre société a conclu une convention d'intégration fiscale avec le Crédit Foncier de France pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 1998. Cette convention est conforme aux conventions usuelles en la matière dans sa présentation générale, mais prévoit toutefois le principe d'absence d'indemnisation par le Crédit Foncier, sauf motifs particuliers à apprécier d'un commun accord, au bénéfice des filiales qui viendraient à sortir du groupe fiscal.

Fait à Paris, le 21 mars 2000

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris
Cailliau Dedouit et Associés :
Jean-Jacques Dedouit
Mazars & Guérard : Patrick de Cambourg
Guy Isimat-Mirin

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital liée à sa conversion en Euros

Assemblée Générale Extraordinaire
du 23 mai 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Auxiliaire du Crédit Foncier de France et en exécution de la mission prévue par les articles 215 de la loi du 24 juillet 1966, et 17-III de la loi du 2 juillet 1998 applicable en cas de réduction du capital liée à sa conversion en euros, nous vous présentons notre rapport sur le projet de réduction de capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de cette opération de conversion du capital en euros et de l'autoriser à arrondir la valeur nominale de chaque action au centième d'euro sans excéder l'euro supérieur et sans la ramener à un niveau moindre

que l'euro inférieur et, s'il le juge utile, à ne plus mentionner la valeur nominale des actions.

Ces opérations pourront conduire soit à augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, soit à le réduire en affectant le montant correspondant à un compte de réserve indisponible.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous avons examiné le projet de l'éventuelle réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires. Nous nous sommes assurés notamment que, dans le cadre de la délégation proposée, quels que soient la méthode de conversion et le type d'arrondi retenus, cette réduction ne ramènerait pas le capital à un montant inférieur au minimum légal et que l'égalité des actionnaires serait respectée.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui aura pour effet d'arrondir le montant du capital de votre société au centième d'euros ou au nombre entier d'euros près.

Fait à Paris, le 5 mai 2000

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris
Cailliau Dedouit et Associés :
Jean-Jacques Dedouit
Mazars & Guérard : Patrick de Cambourg
Guy Isimat-Mirin

Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2000

Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du conseil d'administration sur les activités de la société au cours de l'exercice 1999 et sur les comptes dudit exercice,
- la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;

approuve le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 1999 tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir un bénéfice de 28 497 830,55 F. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs, pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice qui s'élève à 28 497 830,55 F.

Elle décide d'affecter cette somme au compte de report à nouveau débiteur de l'exercice précédent, s'élevant après changement de méthode comptable à 351 691 170,94 F, portant ainsi le compte de report à nouveau débiteur à 323 193 340,39 F.

En application des dispositions légales, nous vous rappelons les distributions effectuées au cours des trois dernières années :

Exercice	Nombre d'actions	rémunération globale	dividende distribué	avoir fiscal
1996	10 740 308	15,00 F	10,00 F	5,00 F
1997	10 740 308	0 F	0 F	0 F
1998	10 740 308	0 F	0 F	0 F

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, prend acte de ce rapport en toutes ses parties et ratifie les opérations qui en font l'objet.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à décider, au moment et selon les conditions et modalités qu'il jugera opportunes, l'expression ou la conversion du montant du capital social en euros et lui donne tous pouvoirs, à l'effet notamment :

- de décider la conversion en euros du montant du capital social ainsi que de la valeur nominale des actions, avec faculté de procéder, au cas où la conversion du montant du capital social et/ou de la valeur nominale des actions conduirait à un nombre d'euros qui ne serait pas entier :
- soit à une augmentation de capital permettant l'arrondissement de ces nombres à un nombre entier supérieur, avec une valeur nominale arrondie au centième d'euro ou, au plus, à l'euro supérieur, en prélevant sur les primes, bénéfices et/ou réserves disponibles la somme nécessaire et celle permettant de porter la réserve légale au dixième du capital ainsi augmenté ;
- soit, à une réduction du capital permettant l'arrondissement de ces nombres à un nombre entier inférieur avec une valeur nominale arrondie au centième d'euro, ou, au plus, à l'euro inférieur, par diminution de la valeur nominale des actions, et virement du montant de cette réduction à un poste de réserve indisponible, sauf incorporation au capital ou affectation à l'apurement de pertes ;

- de procéder à toute modification corrélative des statuts de la société et de décider, le cas échéant, d'y supprimer l'indication de la valeur nominale des actions ;
- et d'une manière générale, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour la mise en œuvre de ces autorisations et prendre toutes mesures relatives à la tenue en euros de la comptabilité de la société et l'établissement dans cette même monnaie de ses comptes.

La présente autorisation prend effet à la date de la présente assemblée pour une durée de 26 mois.

Deuxième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Bilan consolidé

au 31 décembre 1999

ACTIF (en milliers de francs)		1999			1998
	Notes	Brut	Prov.	Net	Net
Caisse, Banques Centrales, CCP		1 915	0	1 915	723
Effets publics et valeurs assimilées	1	260 508	3 294	257 214	0
Créances sur les établissements de crédit	2	12 930 048		12 930 048	4 245 365
Créances sur la clientèle	3	20 894 059	1 542 813	19 351 246	14 876 923
Opérations de crédit-bail	4	1 141 723	171 484	970 239	896 043
Portefeuille-titres	5	1 962 100	166 149	1 795 951	18 342 393
Immobilisations	6	42 502	41 514	988	1 783
Autres actifs	7	127 872		127 872	35 697
Comptes de régularisation	8	707 545		707 545	668 184
Total de l'actif		38 068 272	1 925 254	36 143 018	39 067 111

PASSIF (en milliers de francs)		1999			1998
	Notes				
Dettes envers les établissements de crédit	9			4 284 749	12 128 828
Comptes créditeurs de la clientèle	10			96 478	120 102
Dettes représentées par un titre	11			26 038 215	21 022 668
Autres passifs	12			108 241	166 041
Comptes de régularisation	13			1 650 633	1 547 365
Écarts d'acquisition					
Provisions pour risques et charges	14			132 011	298 430
Dépôts de garantie à caractère mutuel					
Fonds pour risques bancaires généraux	17			10 000	0
Dettes subordonnées	15			2 964 091	2 946 071
Intérêts des minoritaires	16			160	148
Capitaux propres consolidés	17			834 067	1 027 396
Résultat consolidé (part du Groupe)				24 373	- 189 938
Total du passif				36 143 018	39 067 111

HORS-BILAN (en milliers de francs)		1999			1998
	Notes				
Engagements donnés	18			11 944 987	1 753 338
Engagements reçus	19			47 593 669	27 624 388
Opérations en devises : change à terme	20			1 064 087	4 770 812
Opérations sur instruments financiers à terme	21			14 870 208	16 485 538



Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 1999

Présentation en liste (en milliers de francs)	Notes		1999	1998
Produits d'exploitation bancaire	22	+	2 920 608	2 655 124
Charges d'exploitation bancaire	23	-	3 085 226	2 395 800
Autres produits d'exploitation bancaire	24	+	531 687	15 829
Autres produits d'exploitation non bancaire	25	+	8 119	14 345
Autres charges d'exploitation bancaire	26	-	135 063	122 319
Autres charges d'exploitation non bancaire		-	14 051	34 566
Produit net bancaire		=	226 074	132 613
Charges générales d'exploitation	27	-	229 128	137 569
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	28	-	269	408
Résultat brut d'exploitation		=	-3 323	-5 364
Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	29		75 067	-122 810
Corrections de valeurs sur immobilisations financières			-35 242	-1 403
Dotations et reprises du Fonds pour Risques Bancaires Généraux		-	10 000	0
Résultat d'exploitation avant impôt		=	26 502	-129 577
Produits exceptionnels		+	0	2 873
Charges exceptionnelles		-	805	683
Impôt sur les bénéfices	30		-1 312	-62 549
Résultat de l'ensemble consolidé		=	24 385	189 936
Intérêts des minoritaires		-	12	2
Résultat consolidé (part du Groupe)			24 373	-189 938

Bilan consolidé

au 31 décembre 1999

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	1999			1998
		Brut	Prov.	Net	Net
Caisse, Banques Centrales, CCP		292	0	292	110
Effets publics et valeurs assimilées	1	39 714	502	39 212	0
Créances sur les établissements de crédit	2	1 971 173	0	1 971 173	647 202
Créances sur la clientèle	3	3 185 279	235 200	2 950 078	2 267 973
Opérations de crédit-bail	4	174 055	26 143	147 912	136 600
Portefeuille-titres	5	299 120	25 329	273 791	2 796 280
Immobilisations	6	6 479	6 329	151	272
Autres actifs	7	19 494	0	19 494	5 442
Comptes de régularisation	8	107 865	0	107 865	101 864
Total de l'actif		5 803 471	293 503	5 509 968	5 955 743

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	1999	1998
Dettes envers les établissements de crédit	9	653 206	1 849 028
Comptes créditeurs de la clientèle	10	14 708	18 309
Dettes représentées par un titre	11	3 969 500	3 204 885
Autres passifs	12	16 501	25 313
Comptes de régularisation	13	251 637	235 894
Écarts d'acquisition			
Provisions pour risques et charges	14	20 125	45 495
Dépôts de garantie à caractère mutuel			
Fonds pour risques bancaires généraux	17	1 524	0
Dettes subordonnées	15	451 873	449 126
Intérêts des minoritaires	16	24	23
Capitaux propres consolidés	17	127 153	156 626
Résultat consolidé (part du Groupe)		3 716	- 28 956
Total du passif		5 509 968	5 955 743

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	Notes	1999	1998
Engagements donnés	18	1 821 002	267 295
Engagements reçus	19	7 255 608	4 211 311
Opérations en devises : change à terme	20	162 219	727 306
Opérations sur instruments financiers à terme	21	2 266 949	2 513 204



Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 1999

Présentation en liste (en milliers d'euros)	Notes		1999	1998
Produits d'exploitation bancaire	22	+	445 244	404 771
Charges d'exploitation bancaire	23	-	470 340	365 237
Autres produits d'exploitation bancaire	24	+	81 055	2 413
Autres produits d'exploitation non bancaire	25	+	1 238	2 187
Autres charges d'exploitation bancaire	26	-	20 590	18 648
Autres charges d'exploitation non bancaire		-	2 142	5 270
Produit net bancaire		=	34 465	20 216
Charges générales d'exploitation	27	-	34 930	20 972
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	28	-	41	62
Résultat brut d'exploitation		=	- 507	- 818
Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan	29		11 444	- 18 722
Corrections de valeurs sur immobilisations financières			- 5 373	- 214
Dotations et reprises du Fonds pour Risques Bancaires Généraux			- 1 524	0
Résultat d'exploitation avant impôt		=	4 040	- 19 754
Produits exceptionnels		+	0	438
Charges exceptionnelles		-	123	104
Impôt sur les bénéfices	30		- 200	- 9 536
Résultat de l'ensemble consolidé		=	3 717	- 28 956
Intérêts des minoritaires		-	2	0
Résultat consolidé (part du Groupe)			3 716	- 28 956

Annexes aux comptes consolidés

1. Faits significatifs de l'exercice

Sont exposés ci-dessous les principaux événements intervenus au cours de l'exercice 1999 dans le Groupe ACFF.

En novembre 1999, dans le cadre de l'offre publique d'achat réalisée par la Compagnie de Financement Foncier, l'ACFF a procédé :

- à l'apport de son portefeuille d'obligations et de BMTN Crédit Foncier, sur les emprunts qui lui avaient été transférés par le Crédit Foncier lors de sa création,
- à la cession de titres pour un montant total de 10 520 MF et dégagé une moins-value de cession de 23 MF que la reprise de provisions pour dépréciation et pour étalement des primes antérieurement constituées a compensée,
- au dénouement des swaps de micro-couverture associés;

Au cours du 2^e semestre, dans l'attente de la création de la société de crédit foncier, le Groupe ACFF a assuré le portage d'un portefeuille d'effets publics et de parts de fonds communs de créances pour le compte du Crédit Foncier ; la ligne de crédit consentie par le Crédit Foncier en 1998 pour le financement du portefeuille titres a été réaménagée et la neutralité financière de ces opérations a été garantie par le versement d'une indemnité de 312,6 MF par le Crédit Foncier.

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une nouvelle estimation qui appellent les commentaires suivants :

- la provision pour risques de réserve latente dotée en 1998 pour 6 MF a été ramenée à 3,2 MF. Elle est destinée à compenser un amortissement insuffisant des biens loués en crédit-bail. La réserve latente représente la différence entre l'encours financier déterminé selon les échéanciers et la valeur nette comptable des immobilisations louées en crédit-bail. Si elle est négative sur l'ensemble des contrats, les résultats comptables doivent être corrigés par une provision pour risques, conformément aux recommandations de la Commission Bancaire ;
- la provision pour risques constituée en 1998 à hauteur 5 MF a été reprise en totalité fin 1999 en raison de la disparition du risque que présentait l'éventuelle dénonciation, par une

compagnie d'assurances, de la convention de gestion des sinistres de certains prêts repris par l'ACFF à l'une des filiales du Groupe ;

- la provision pour risques pays de 45 MF en 1998, destinée à faire face aux aléas liés à la situation économique des pays d'Asie du Sud-Est ne s'élève plus qu'à 18 MF à l'issu de l'exercice 1999. Cette provision permet de couvrir les engagements de crédit non garantis par la Coface et portés par le Groupe, sur des contreparties situées dans ces pays.
- enfin, la provision pour dépréciation des parts spécifiques de Fonds communs de créances est maintenu à son niveau du 31 décembre 1998, soit 136 MF.

2. Présentation générale des comptes, règles et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe ACFF sont établis et publiés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Afin d'en faciliter la lecture, les états financiers consolidés sont présentés sous une forme synthétique condensée, et les documents de synthèse sont accompagnés de notes annexes qui commentent et complètent l'information donnée par le bilan, le hors-bilan, et le compte de résultat.

En application des principes comptables généraux, les comptes des sociétés incluses dans le champ de la consolidation ont été préalablement retraités afin d'assurer :

- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du Groupe,
- la neutralisation de l'incidence des écritures comptabilisées en vertu de la seule application de la législation fiscale,
- l'élimination des opérations et des résultats internes au Groupe,
- le calcul et la prise en compte des impositions différées récurrentes.

Sous réserve de l'application des règles spécifiques à la consolidation, les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes annuels de la société-mère. Ils font l'objet d'une description détaillée dans le chapitre III.

Les effets des changements de méthode résultant de l'adoption des normes du Groupe Caisses d'Épargne sont signalés dans chacun des paragraphes concernés. Les écritures correspondantes sont conformes au règlement n° 97-06 du CNC.



2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés qui ne présentent pas de caractère significatif ne sont pas incluses dans le champ de la consolidation. Sont notamment considérées comme étant dans ce cas, en application des dispositions réglementaires en vigueur, les entreprises dont le total du bilan est inférieur au plus faible des trois montants suivants :

- la contre-valeur en francs de dix millions d'Euro,
- 1 % du total du bilan de l'entreprise-mère,
- 1 % du total du bilan de son principal actionnaire ou associé appartenant au Groupe.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions prévues, à cet égard, par le règlement n° 91-02 du Comité de la Réglementation Bancaire, d'autres entreprises peuvent être considérées par l'entreprise-mère comme étant non significatives.

Ainsi, pour ce qui concerne l'Auxiliaire du Crédit Foncier de France, l'application systématique du premier critère conduirait à consolider des sociétés dont le total du bilan représente moins de 0,50 % de celui de la société-mère, ce qui serait contraire à la notion d'importance relative. Sont donc considérées comme étant non significatives, et de ce fait exclues du périmètre de consolidation, les entreprises dont le total du bilan est inférieur à 1 % du total du bilan de la société-mère. Le périmètre de consolidation du Groupe ACFE est identique à celui de l'exercice précédent. Il comprend, outre la société-mère, deux établissements de crédit :

- Compagnie Foncière de Crédit,
- Foncier Bail.

2.2. Méthodes de consolidation

L'Auxiliaire du Crédit Foncier de France exerce directement un contrôle exclusif sur ses deux filiales et les intègre globalement dans ses comptes consolidés.

Filiales	% de contrôle et d'intérêt
Compagnie Foncière de Crédit	99,99
Foncier Bail	99,67

2.3. Élimination des opérations et des résultats internes

Au cours des exercices précédents, l'ACFE a consenti des abandons de créances au profit de sa filiale Foncier Bail, afin de reconstituer sa situa-

tion nette. Suite à un retour à meilleure fortune en 1999, Foncier Bail a procédé au remboursement partiel de la créance abandonnée pour un montant de 7 MF qui a été éliminé dans les comptes consolidés, tant au niveau du compte de résultat que du bilan.

En application des principes généraux, toutes les transactions d'importance significative réalisées entre les sociétés consolidées par intégration ont été éliminées. De la même manière, les dividendes intra-groupe, ainsi que les plus-values provenant d'opérations de cessions internes, sont neutralisés pour la détermination du résultat consolidé.

2.4. Impositions différées

Les retraitements effectués sur les comptes sociaux, de même que l'existence de certains décalages d'imposition dans le temps, font apparaître des différences temporaires entre la base imposable et le résultat comptable. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés, calculés au taux de 37,76 % selon la méthode du report variable à conception étendue.

L'examen de la situation fiscale différée, de même que l'analyse de l'impact des impositions différées sur le résultat consolidé, font l'objet d'un développement particulier présenté dans la note 30.

2.5. Provisions réglementées

Afin de neutraliser l'incidence des écritures comptabilisées en vertu de la seule application d'une disposition d'ordre fiscal, les provisions réglementées sont incorporées dans les réserves consolidées, et les mouvements de l'exercice sont extournés du compte de résultat.

2.6. Opérations de crédit-bail

Les biens donnés en crédit-bail sont retraités conformément aux règles de la comptabilité financière :

- la valeur financière des immobilisations données en crédit-bail est enregistrée à l'actif du bilan consolidé,
- les amortissements financiers viennent se substituer à l'amortissement économique du bien,
- les indemnités de résiliation sur contrats de crédit-bail sont enregistrées au niveau des « Produits d'Exploitation Bancaire », et les provisions correspondantes, parmi les « Corrections de Valeurs sur Créances et Hors-bilan ».

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

3.1. Prêts à la clientèle

Les prêts consentis à la clientèle sont enregistrés au bilan pour leur montant effectivement versé, dès lors que les procédures de mise en force ont été engagées. La fraction non encore versée des prêts autorisés figure au hors-bilan dans les Engagements de Financement, et les indemnités de remboursement anticipé sont comptabilisées en totalité, lors de leur perception, au niveau des Produits d'Exploitation Bancaire.

3.2. Provisionnement des risques sur prêts

L'adossement au Groupe des Caisses d'Épargne contraint désormais le Groupe ACFE à l'application des normes et méthodes comptables des Caisses. Les prêts sont donc déclassés en créances douteuses lorsqu'ils présentent un arriéré supérieur à 3 mois, au lieu de 6 mois, comme précédemment.

Le Groupe ACFE procède à une individualisation des risques potentiels de non recouvrement de son portefeuille de créances à court, moyen ou long terme, et constitue, en conséquence, une provision pour dépréciation des créances douteuses inscrite en actif soustractif.

Les dotations et reprises à la provision pour dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par cette provision, figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs aux « Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan ». Les modalités de calcul des provisions et de mise en œuvre des règles prudentielles bancaires sont les suivantes :

a) Crédits immobiliers et opérations de crédit-bail

Ces crédits sont déclassés en créances douteuses lorsque les échéances en principal et en intérêts n'ont pas été réglées depuis plus de 3 mois, et ce conformément à l'application des méthodes comptables du Groupe des Caisses d'Épargne. Ils font l'objet d'une appréciation affaire par affaire, et sont provisionnés en fonction du risque réel encouru par le Groupe ACFE.

b) Autres crédits

Les autres prêts sont déclassés en créances douteuses lorsque l'arriéré est supérieur à 3 mois. Pour ce qui concerne les autres créances conten-

tieuses, elles sont reclassées en créances douteuses même si ces délais ne sont pas atteints.

Il est précisé par ailleurs qu'en vertu d'une convention de garantie conclue en 1992, le Crédit Foncier prend à sa charge les risques des prêts dont le capital restant dû est supérieur à 25 % des fonds propres de l'ACFE.

c) Intérêts sur créances douteuses

Indépendamment des provisions décrites ci-dessus, l'ACFE a constitué, à compter de l'exercice 1993, une provision complémentaire destinée à couvrir les intérêts courus ou échus sur créances douteuses. Cette provision, qui va au delà de l'évaluation du risque de non recouvrement déterminé par le Groupe figurait au passif du bilan consolidé sous la rubrique « Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses ». Depuis 1999, l'adoption des normes Caisses d'Épargne s'est traduite par le reclassement de cette provision parmi les provisions pour créances douteuses en actif soustractif. L'incidence de ce changement de méthode a été évaluée à 3 MF sur les exercices antérieurs à 1999 et a été imputée sur les capitaux propres consolidés.

3.3. Portefeuille-titres

Les modalités d'enregistrement des opérations sur titres sont conformes aux règles suivantes :

- les titres de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, frais et coupons courus exclus. Jusqu'en 1998, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe n'était pas étalé en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres, mais enregistré en totalité lors de la sortie des titres de l'actif. Depuis 1999 et l'adoption des règles comptables du Groupe des Caisses d'Épargne, les primes et décotes sur titres de placement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres. Cet étalement est pratiqué selon la méthode linéaire pour les valeurs mobilières à revenu fixe, et selon la méthode actuarielle pour les Bons du Trésor, autres titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire.
- les titres Crédit Foncier détenus par le Groupe ACFE, qui étaient soumis à un traitement particulier en raison de leur montant significatif suivent désormais les mêmes règles que les autres titres de placement. La provision pour charges, constituée depuis 1997 afin d'étaler



linéairement la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres a été reclassée parmi les provisions pour dépréciation des titres de placement.

- les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
- les titres de participation sont enregistrés pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur réévaluée. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur figurant au bilan est supérieure à la valeur d'usage déterminée en fonction d'un ensemble de critères économiques et financiers (cours de bourse, actif net, rentabilité, perspectives...),
- les titres libellés et financés en devises sont inscrits en contre-valeur francs à la date de clôture ; lorsqu'ils ont été financés en francs, ils sont valorisés au cours en vigueur à la date du paiement.

3.4. Opérations en devises

Ces opérations font l'objet d'une comptabilisation multi-devises conforme aux principes suivants :

- les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en francs à chaque fin de mois, au cours en vigueur lors de l'arrêté ;
- les produits et les charges libellés en devises sont convertis en francs au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat ;
- les pertes ou gains latents ou définitifs sur risques propres du Groupe sont enregistrés au compte de résultat, dans les Charges ou Produits d'Exploitation Bancaire.

3.5. Immobilisations

Les éléments inscrits en comptabilité sont valorisés selon la méthode du coût historique, et les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation estimée, essentiellement selon le mode linéaire.

3.6. Emprunts obligataires

Les emprunts émis par le Groupe figurent au passif du bilan consolidé pour leur valeur de remboursement, et les emprunts libellés en devises sont évalués en francs aux parités constatées en fin d'exercice.

Par ailleurs, le Groupe ACFE a choisi d'étaler les frais d'émission des emprunts émis à compter du

1er janvier 1994, afin d'améliorer l'information sur ses marges financières (1).

Les frais d'émission sont inscrits à l'actif du bilan parmi les comptes de régularisation sous la rubrique « Charges à répartir ». Ce compte est amorti sur la durée de vie des emprunts concernés en contrepartie d'un compte de charges classé en Autres Charges d'Exploitation Bancaire. Les primes d'émission ou de remboursement constituent des charges à répartir. Enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan, elles sont amorties par imputation directe aux comptes de charges sur titres à revenu fixe, et se trouvent de ce fait incorporées aux Charges d'Exploitation Bancaire.

(1) Les frais relatifs aux emprunts émis jusqu'au 31 décembre 1993 n'ont pas donné lieu à étalement.

3.7. Instruments financiers à terme

a) Contrats d'échanges de taux ou de devises (Swaps)

Les contrats d'échanges de taux regroupent à la fois des opérations de couverture affectée et des opérations de couverture globale ; les contrats d'échanges de devises, qui ont pour but de couvrir le risque de change, participent en totalité à des opérations de couverture affectée.

Ces opérations sont considérées comme traitées sur des marchés de gré à gré. Leurs modalités d'enregistrement sont conformes aux principes suivants :

- les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture affectée sont inscrits au compte de résultat de manière identique à ceux de l'élément couvert,
- les charges et les produits relatifs aux opérations de couverture globale sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat, et les pertes ou gains latents estimés par rapport à la valeur du marché ne sont pas comptabilisés.

b) Options

Réalisées sur des marchés organisés ou assimilés, ou effectuées de gré à gré, les options destinées à ouvrir, dès l'origine, le risque de variation de cours ou de taux affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, sont classées en couverture affectée (micro-couverture) :

- à chaque arrêté comptable, les pertes ou les gains latents résultant des variations de valeur des primes, évaluées au cours du marché, sont enregistrés dans des comptes de régularisation,

- au dénouement de l'option, le solde de ces comptes est rapporté au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des charges ou des produits relatifs à l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément,
- lorsque l'élément couvert est évalué au cours du marché, les pertes ou gains de couverture sont rapportés au compte de résultat, avant la date de dénouement de l'option, au fur et à mesure de la variation de valeur de l'élément couvert.

c) Garanties de taux plafond ou plancher (Caps, Floors, Collars)

Les garanties de taux plafond ou plancher sont traitées de gré à gré et classées en couverture affectée. Ces opérations s'apparentent à une suite d'options et leurs modalités d'enregistrement comptable sont identiques :

Opérations de couverture affectée :

- les primes sont enregistrées dans des comptes de régularisation et étalées sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert,
- les différentiels d'intérêts, payés ou reçus à chaque échéance, constituent une perte ou un gain réalisé, comptabilisé dans les mêmes conditions que le résultat dégagé lors du dénouement d'une option, de façon symétrique à l'élément couvert.

Opérations de couverture globale :

- les primes sont étalées prorata temporis au compte de résultat sur la durée de vie des contrats.
- les différentiels d'intérêts sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de ces mouvements figure en comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

3.8. Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'Auxiliaire du Crédit Foncier de France et la Compagnie Foncière de Crédit sont comprises dans le périmètre d'intégration fiscale dont le Crédit Foncier est la société « tête de groupe ». A ce titre et compte tenu de la convention d'intégration adoptée, le Groupe verse au Crédit Foncier à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat s'il avait été imposable distinctement (Cf. note 30).

En 1998, l'ACFF présentait un résultat bénéficiaire et a versé 62,1 MF au Crédit Foncier, au titre de l'impôt sur les sociétés. En 1999, son résultat fiscal est déficitaire et elle n'a pas de règlement à effectuer à la société mère.

Résultat consolidé

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la contribution comptable des différents pôles d'activités du Groupe ACFF à la formation du résultat consolidé :

PART DU GROUPE (en milliers de francs)	1999		1998	
	(KF)	(KE)	(KF)	(KE)
- Résultat des comptes sociaux de l'ACFF	28 498	4 344	- 173 747	- 26 488
- Retraitements de consolidation	- 10 267	- 1 565	- 22 842	- 3 482
- Impositions différées	- 532	- 81	59	9
Contribution de la société-mère	17 699	2 698	- 196 530	- 29 961
- Quote-part de résultat de la CF Crédit	3 135	478	6 446	983
- Quote-part de résultat de Foncier Bail	3 548	541	200	30
- Impositions différées	- 9	- 1	- 54	- 8
Contribution des filiales financières	6 674	1 017	6 592	1 005
Résultat consolidé	24 373	3 716	- 189 938	- 28 956



Notes annexes au bilan et hors-bilan

ACTIF

Note 1 : Ventilation du portefeuille effets publics et valeurs assimilées

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
- Portefeuille de placement	255	3	252	0
- Portefeuille d'investissement	0	0	0	0
- Créances rattachées	5	0	5	0
Total	260	3	257	0

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
Créances à vue				
- Comptes ordinaires débiteurs	9 219		9 219	796
- Comptes et prêts	14		14	25
- Valeurs non imputées	78		78	51
- Créances douteuses	4		4	0
- Créances rattachées	59		59	11
Créances à terme				
- Comptes et prêts	3 499		3 499	3 224
- Titres reçus en pension livrée	0		0	84
- Créances douteuses	0		0	0
- Créances rattachées	57		57	54
Total	12 930	0	12 930	4 245

Note 3 : Créances sur la clientèle

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
Concours à la clientèle				
- Prêts à la clientèle (Cf. note 3 bis)	20 891	1 543	19 348	14 874
- Prêts subordonnés	0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	3		3	3
Total	20 894	1 543	19 351	14 877

Note 3 bis : Prêts à la clientèle

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
- Crédits à l'exportation	84		84	213
- Crédits de trésorerie	1		1	13
- Crédits à l'équipement	2 430		2 430	2 603
- Crédits à l'habitat	13 820		13 820	9 110
- Autres crédits à la clientèle	769		769	1 091
- Valeurs non imputées	0		0	0
- Créances douteuses	3 694	1 543	2 151	1 762
- Créances rattachées	93		93	82
Total	20 891	1 543	19 348	14 874

Note 4 : Opérations de crédit-bail

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
- Crédit-bail et assimilé	895	0	895	830
- Créances douteuses	239	171	68	62
- Créances rattachées	7		7	4
Total	1 141	171	970	896

Note 5 : Portefeuille-titres

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
Obligations et titres à revenu fixe				
- Titres de placement	1 555	147	1 408	17 172
- Titres d'investissement	362		362	622
- Créances rattachées	25		25	539
Actions et titres à revenu variable				
- Titres de participation et parts dans les entreprises liées	20	19	1	9
Total	1 962	166	1 796	18 342



Note 6 : Immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions de francs)	Brut	Acquisitions	Cessions	Brut
	31/12/98			31/12/99
Immobilisations incorporelles	40	0	0	40
Immobilisations corporelles	3	0	1	2
Total	43	0	1	42

Note 6 bis : Tableau des amortissements et des provisions sur immobilisations

(en millions de francs)	Solde	Dotations	Reprises	Solde
	31/12/98			31/12/99
Immobilisations incorporelles	40	0	0	40
Immobilisations corporelles	1	0	0	1
Total	41	0	0	41

Note 7 : Autres actifs

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
- Instruments conditionnels	62		62	28
- Débiteurs divers	65		65	6
- Impôts différés - Actif	1		1	1
- Créances rattachées	0		0	0
Total	128	0	128	35

Note 8 : Comptes de régularisation

(en millions de francs)	1999			1998
	Brut	Prov.	Net	Net
Charges à répartir				
- Primes de remboursement	15	0	15	25
- Frais d'émission d'emprunts	10	0	10	12
- Autres charges à répartir (1)	2	0	2	5
Autres comptes de régularisation				
- Comptes d'ajustement	0	0	0	108
- Autres comptes de régularisation	680	0	680	518
Total	707	0	707	668

(1) Frais de mise en place de Fonds Communs de Créances à étaler pour 2 millions de francs en 1999 et 4 millions de francs en 1998.

PASSIF

Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit

(en millions de francs)	1999	1998
Dettes à vue		
- Comptes ordinaires créditeurs	1 587	3 641
- Autres sommes dues	0	10
- Dettes rattachées	16	56
Dettes à terme		
- Comptes et emprunts	2 665	1 602
- Valeurs données en pension (1)	0	6 800
- Dettes rattachées	17	20
Total	4 285	12 129

(1) Mise en place d'une ligne de trésorerie de 6,8 MdF, en 1998.

Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle

(en millions de francs)	1999	1998
Dettes à vue		
- Comptes ordinaires créditeurs	54	49
- Autres sommes dues	2	0
Dettes à terme		
- Comptes créditeurs à terme	40	71
- Titres donnés en pension livrée	0	0
Total	96	120

Note 11 : Dettes représentées par un titre

(en millions de francs)	1999	1998
- Titres du marché interbancaire	8 110	2 120
- Emprunts obligataires	16 800	17 755
- Dettes rattachées	1 128	1 147
Total	26 038	21 022



Note 12 : Autres passifs

(en millions de francs)	1999	1998
- Instruments conditionnels	21	24
- Versements à effectuer sur titres non libérés	0	1
- Crédoeurs divers (1)	87	141
Total	108	166

(1) Dont IS 98 dû au CFF : 62 MF

Note 13 : Comptes de régularisation

(en millions de francs)	1999	1998
- Charges à payer	417	456
- Divers (1)	1 234	1 091
Total	1 651	1 547

(1) Dont plus-value sur cession de créances titrisées étalée sur la durée de vie du FCC en 1999 de 359 MF et en 1998 de 380 MF

Note 14 : Provisions pour risques et charges

(en millions de francs)	1999	1998
Provisions pour risques d'exploitation bancaire		
- Provision pour réaménagement de la dette	29	29
- Provision pour étalement des primes des obligations CFF	0	80
- Autres provisions	19	27
Provisions pour risques et charges d'exploitation		
- Provision pour pertes et charges sur engagements	5	15
- Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	0	33
- Provision pour déficits des sociétés de personnes	0	3
- Provision pour risques pays	18	45
- Autres provisions	61	66
Total	132	298

Note 15 : Dettes subordonnées

1. Données comptables

(en millions de francs)	1999	1998
- Titres subordonnés	2 920	2 906
- Dettes rattachées	44	40
Total (1)	2 964	2 946

(1) Émis en totalité par l'ACFF

2. Détail des principaux titres subordonnés

A. Caractéristiques financières

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de rembourse.	Montant
- Emprunt de 300 millions de USD	25/09/92	25/09/2002	Libor*	in fine	1 411
- Emprunt de 200 millions de USD	15/10/92	15/10/2002	Libor*	in fine	1 032
- Emprunt de 100 millions de USD	18/02/93	18/02/2003	Libor*	in fine	477

*Taux Libor USD 6 mois moins une marge de 0,125 %

B. Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Pour l'ensemble de ces emprunts, le Groupe peut exercer l'option de remboursement anticipé en cas de modification dans le traitement fiscal des titres émis conduisant à un accroissement des coûts pour le Groupe. Cette option est soumise à un accord préalable de la Commission Bancaire.

C. Conditions de subordination

En cas de liquidation judiciaire ou de liquidation volontaire ou involontaire de l'émetteur, les créances des porteurs de titres et de coupons seront subordonnées en termes de paiement au complet remboursement des créances des autres créanciers du Groupe, à l'exception des prêts participatifs qui lui ont été consentis et des titres participatifs que le Groupe a émis. Ces conditions s'appliquent pour chacun de ces emprunts.

Note 16 : intérêts des minoritaires

	1999	1998
Part des intérêts minoritaires		
- Réserves consolidées	0	0
- Résultat consolidé	0	0
Total	0	0



Note 17 : Capitaux propres consolidés et fonds pour risques bancaires généraux

(en millions de francs)	1999	1998
Capital social (1)	1 074	1 074
Prime d'émission (2)	21	21
Réserves consolidées		
- Réserve légale	107	107
- Report à nouveau	- 351	- 175
- Réserves de la société consolidante	- 244	- 68
- Réserves issues de la consolidation	- 17	
Réserves consolidées (part du Groupe) (3)	- 261	- 68
Capitaux propres consolidés (1 + 2 + 3)	834	1 027
Fonds pour risques bancaires généraux	10	0
Total	844	1 027

Les principaux mouvements affectant la situation nette sont recensés dans le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires présenté dans la note 17 bis.

Note 17 bis : Variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires

(en millions de francs)	Capitaux propres : part du groupe					Intérêts des minorit.	Fonds pour risques bancaires généraux
	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total		
Position au 1^{er} janvier 1999	1 074	21	- 258	0	837	0	0
- Variation de capital de l'Auxiliaire du Crédit Foncier				0			
- Résultat consolidé de l'exercice (avant affectation)				24	24		
- Distributions de l'exercice					0		
- Effets des changements de périmètre			- 3		- 3		
- Autres variations					0		10
Position au 31 décembre 1999	1 074	21	- 261	24	858	0	10

Globalement, les capitaux propres consolidés 99 s'établissent à 858 MF à la clôture de l'exercice, contre 837 MF en 1998. Cette augmentation de 24 MF provient globalement du résultat 1999.

HORS-BILAN

Note 18 : Engagements donnés

(en millions de francs)	1999	1998
Engagements de financement		
- Etablissements de crédit	10 167	0
- Clientèle	1 503	1 443
Engagements de garantie		
- Etablissements de crédit	1	1
- Clientèle	274	309
Total	11 945	1 753

Note 19 : Engagements reçus

(en millions de francs)	1999	1998
Engagements de financement		
- Établissements de crédit	22 108	646
Engagements de garantie		
- Établissements de crédit	25 485	26 978
Total	47 593	27 624

Note 20 : Opérations en devises : change à terme

(en millions de francs)	1999	1998
- Opérations de change à terme : monnaies à recevoir	472	2 441
- Opérations de change à terme : monnaies à livrer	592	2 329
Total	1 064	4 770



Note 21 : opérations sur instruments financiers à terme

(en millions de francs)	Année 1999		Année 1998	
	Francs	Devises	Francs	Devises
MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS				
Opérations conditionnelles				
Opérations de couverture				
- Achat				
- Vente				
Autres opérations				
- Achat				
- Vente				
Opérations fermes				
Opérations de couverture				
- Instruments de taux d'intérêt				
- Instruments de cours de change				
- Autres instruments				
Autres opérations				
- Instruments de taux d'intérêt				
- Instruments de cours de change				
- Autres instruments				
OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ				
Opérations conditionnelles				
Opérations de couverture				
- Achat	2 342	2 776	150	2 389
- Vente		2 776		2 389
Autres opérations				
- Achat				
- Vente				
Opérations fermes				
Opérations de couverture				
- Instruments de taux d'intérêt	6 074	901	10 689	869
- Instruments de cours de change				
- Autres instruments				
Autres opérations				
- Instruments de taux d'intérêt				
- Instruments de cours de change				
- Autres instruments				
	8 416	6 453	10 839	5 647
Total	14 869		16 486	

Notes annexes au compte de résultat

Note 22 : Produits d'exploitation bancaire

(en millions de francs)	1999	1998
Intérêts et produits assimilés		
- Sur opérations avec les établissements de crédit	323	228
- Sur opérations avec la clientèle (Cf. note 22 bis)	1 170	1 591
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 168	664
- Sur opérations de crédit-bail et assimilées	154	135
- Autres intérêts et produits assimilés	79	22
Produits des titres à revenu variable	1	1
Commissions (Cf. note 22 ter)	26	14
Gains sur opérations financières (Cf. note 23 ter)	0	0
Total	2 921	2 655

Note 22 bis : Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions de francs)	1999	1998
- Crédits à l'exportation	15	15
- Crédits de trésorerie	1	2
- Crédits à l'équipement	187	208
- Crédits à l'habitat	725	1 032
- Autres crédits à la clientèle	60	68
- Prêts à la clientèle financière	0	0
- Intérêts sur créances douteuses	171	259
- Autres produits	11	7
Total	1 170	1 591

Note 22 ter : Commissions

(en millions de francs)	1999	1998
- Sur opérations avec la clientèle	26	14
- Sur autres prestations de services	0	0
Total	26	14



Note 23 : Charges d'exploitation bancaire

(en millions de francs)	1999	1998
Intérêts et charges assimilées :		
- Sur opérations avec les établissements de crédit	673	396
- Sur opérations avec la clientèle (1)	196	196
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)	1 747	1 632
- Sur opérations de crédit-bail et assimilées	68	50
- Autres intérêts et charges assimilées	152	1
Commissions (Cf. note 23 bis)	2	2
Pertes sur opérations financières (Cf. note 23 ter)	247	119
Total	3 085	2 396

(1) Dont charges sur dettes subordonnées : 170 MF en 1999 et 175 MF en 1998

(2) Dont charges d'intérêts sur emprunts obligataires : 1 528 MF en 1999, et 1 549 MF en 1998

Note 23 bis : Commissions

(en millions de francs)	1999	1998
- Sur opérations avec la clientèle	0	0
- Sur opérations sur titres	1	1
- Sur autres prestations de services	1	1
Total	2	2

Note 23 ter : Pertes et gains sur opérations financières

(en millions de francs)	1999	1998
Opérations sur titres de transaction	0	0
- Gains sur titres de transaction	0	0
- Pertes sur titres de transaction	0	0
Opérations sur titres de placement	- 130	- 94
- Moins-values de cession	394	29
- Plus-values de cession	230	6
- Dotations aux provisions pour dépréciation	386	82
- Reprises de provisions pour dépréciation	420	11
Opérations de change et d'arbitrage	- 96	- 7
- Gains sur opérations de change et d'arbitrage	10	6
- Pertes sur opérations de change et d'arbitrage	106	13
Opérations sur instruments financiers à terme	- 21	- 18
- Produits sur instruments financiers à terme	15	18
- Charges sur instruments financiers à terme	36	36
Solde en bénéfice (Cf. note 22)	0	0
Solde en perte (Cf. note 23)	- 247	- 119

Note 24 : Autres produits d'exploitation bancaire

(en millions de francs)	1999	1998
Reprises de provisions d'exploitation bancaire		
- Provision pour étalement des surcotes sur obligations et TCN	163	3
- Autres provisions	9	0
Autres produits divers d'exploitation bancaire		
- Charges refacturées	15	11
- Autres produits d'exploitation bancaire (1)	344	2
Total	531	16

(1) Dont subvention reçue du CFF : 312 MF en 1999

Note 25 : Autres produits d'exploitation non bancaire

(en millions de francs)	1999	1998
- Charges refacturées	8	8
- Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0	5
- Autres produits divers d'exploitation non bancaire	0	1
Total	8	14

Note 26 : Autres charges d'exploitation bancaire

(en millions de francs)	1999	1998
Dotations aux provisions d'exploitation bancaire		
- Provision pour litiges non fiscaux	0	1
- Provision pour étalement des surcotes sur obligations et TCN	83	78
- Autres provisions	1	25
Autres charges diverses d'exploitation bancaire		
- Produits rétrocédés	11	7
- Autres charges d'exploitation bancaire	40	11
Total	135	122



Note 27 : Charges générales d'exploitation

(en millions de francs)	1999	1998
Charges de Personnel		
- Salaires et traitements	8	9
- Charges de retraite	1	1
- Autres charges sociales	4	4
- Impôts et taxes sur rémunérations	1	1
Autres charges générales d'exploitation		
- Impôts et taxes	7	6
- Services extérieurs	208	117
Total	229	138

Note 28 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

(en millions de francs)	1999	1998
Amortissement des immobilisations		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	0	0
Provisions sur immobilisations		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	0	0
Total	0	0

Note 29 : Corrections de valeurs sur créances et hors-bilan

(en millions de francs)	1999	1998
Provisions sur créances et hors-bilan		
- Dotations aux provisions (Cf. note 29 bis)	292	631
- Reprises de provisions (Cf. note 29 ter)	454	1 665
Solde net	162	1 034
Pertes sur créances irrécouvrables		
- Pertes couvertes par des provisions	189	1 109
- Pertes non couvertes par des provisions	21	55
Récupérations sur créances amorties	123	7
Total	75	- 123

Note 29 bis : Dotations aux provisions sur créances et hors-bilan

(en millions de francs)	1999	1998
Provisions sur créances		
- Provision sur opérations avec la clientèle	233	538
- Provision sur autres créances douteuses	27	22
- Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	2	4
- Provision pour déficit des sociétés de personnes	0	0
- Provisions pour risques pays	7	45
- Autres provisions	23	17
Provisions sur opérations du hors-bilan		
- Provision pour pertes et charges sur engagements	0	5
Total	292	631

Note 29 ter : Reprises de provisions sur créances et hors-bilan

(en millions de francs)	1999	1998
Provisions sur créances		
- Provision sur opérations avec la clientèle	338	1 574
- Provision sur autres créances douteuses	5	62
- Provision pour risques prudentiels sur créances douteuses	36	9
- Provision pour risques pays	34	0
- Provision pour déficit des sociétés de personnes	3	0
- Autres provisions	28	6
Provisions sur opérations du hors-bilan		
- Provision pour pertes et charges sur engagements	10	14
Total	454	1 665

Note 30 : Impôt sur les bénéfices

(en millions de francs)	1999	1998
Impôt sur les sociétés (1)	1	63
Produits sur impôts différés		
- Autres décalages temporaires	1	1
Charges sur impôts différés		
- Autres décalages temporaires	1	1
Impôts différés (2)	0	0
Total (1 + 2)	1	63



Informations diverses

Note 31 : État des positions risque de liquidités Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle

L'état des positions risque de liquidités est établi sur base consolidée, en application de la recommandation n° 89-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Ce document constitue, pour l'essentiel, une synthèse des situations individuelles n° 4.028 adressées à la Commission Bancaire par chacune des filiales françaises intégrées. Il se présente sous la forme d'une ventilation des créances, des dettes, des titres à revenu fixe et des engagements selon la durée restant à courir, après élimination des opérations internes au Groupe.

(en millions de francs)	Moins de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Bilan						
Actifs financiers						
Établissements de crédit	16	38	281	2 306	858	3 499
Clientèle	529	433	770	6 531	9 394	17 657
Titres à revenu fixe	0	40	111	441	1 178	1 770
Prêts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers						
Établissements de crédit	65	1	1 026	1 433	139	2 664
Clientèle	23	0	0	1	16	40
Dettes représentées par un titre	0	8 102	2 046	6 652	8 110	24 910
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	2 920	0	2 920
Fonds publics affectés	0	0	0	0	0	0
Différentiel bilan	457	-7 592	-1 910	-1 728	3 165	-7 608
Hors-bilan						
Engagements reçus	150	0	150	21 808	0	22 108
Engagements donnés	242	28	775	10 625	0	11 670
Différentiel hors-bilan	-92	-28	-625	11 183	0	10 438
Différentiel global	365	-7 620	-2 535	9 455	3 165	2 830
Positions conditionnelles	1 312	0	0	5 653	930	7 895

Note 32 : Bilan consolidé publiable

ACTIF (en milliers de francs)	1999	1998
Caisse, Banques Centrales, CCP	1 915	723
Effets publics et valeurs assimilées	257 214	0
Créances sur les établissements de crédit	12 930 048	4 245 365
- A vue	9 373 515	883 507
- A terme	3 556 533	3 361 858
Créances sur la clientèle	19 351 246	14 876 923
- Créances commerciales	0	0
- Autres concours à la clientèle	19 348 427	14 873 471
- Comptes ordinaires débiteurs	2 819	3 452
Opérations de crédit-bail et assimilées	970 239	896 043
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 795 530	18 333 316
Actions et autres titres à revenu variable	3	3
Participations, activités de portefeuille et parts dans des entreprises liées	418	9 074
Participations et parts dans les entreprises liées, mises en équivalence	0	0
- Non financières	0	0
- Financières	0	0
Immobilisations incorporelles	0	226
Immobilisations corporelles	988	1 557
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres	0	0
Autres actifs	127 872	35 697
Comptes de régularisation	707 545	668 184
Écarts d'acquisition	0	0
Total de l'actif	36 143 018	39 067 111



PASSIF (en milliers de francs)	1999	1998
Banques Centrales, CCP	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 284 749	12 128 828
- A vue	1 603 343	3 706 784
- A terme	2 681 406	8 422 044
Comptes créditeurs de la clientèle	96 478	120 102
- Comptes d'épargne à régime spécial	0	0
- A vue	0	0
- A terme	0	0
- Autres dettes	96 478	120 102
- A vue	56 277	49 477
- A terme	40 201	70 625
Dettes représentées par un titre	26 038 215	21 022 668
- Bons de caisse	0	0
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 111 694	2 161 924
- Emprunts obligataires	17 926 521	18 860 744
- Autres dettes représentées par un titre	0	0
Autres passifs	108 241	166 041
Comptes de régularisation	1 650 633	1 547 365
Écarts d'acquisition	0	0
Provisions pour risques et charges	132 011	298 430
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	10 000	0
Dettes subordonnées	2 964 091	2 946 071
Capital souscrit	1 074 031	1 074 031
Primes d'émission	21 109	21 109
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion, différences sur mises en équivalence	- 260 925	- 67 598
- Part du Groupe	- 261 073	- 67 744
- Part des intérêts minoritaires	148	146
Résultat de l'exercice	24 385	- 189 936
- Part du Groupe	24 373	- 189 938
- Part des intérêts minoritaires	12	2
Total du passif	36 143 018	39 067 111

Note 33 : Hors-bilan consolidé publiable

HORS-BILAN (en milliers de francs)	1999	1998
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement		
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	10 167 334	0
- Engagements en faveur de la clientèle	1 502 670	1 443 298
Engagements de garantie		
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 000	1 000
- Engagements d'ordre de la clientèle	273 983	309 040
Engagements sur titres		
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
- Autres engagements donnés	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement		
- Engagements reçus d'établissements de crédit	22 108 495	646 482
Engagements de garantie		
- Engagements reçus d'établissements de crédit	25 485 174	26 977 906
Engagements sur titres		
- Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
- Autres engagements reçus	0	0



Note 34 : Compte de résultat consolidé publiable

(en milliers de francs)	1999	1998
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés	2 893 572	2 639 969
Sur opérations avec les établissements de crédit	323 493	228 426
Sur opérations avec la clientèle	1 170 003	1 590 845
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 168 001	664 293
Sur opérations de crédit-bail et assimilées	153 505	134 770
Autres intérêts et produits assimilés	78 570	21 635
– Intérêts et charges assimilées	2 835 541	2 274 927
Sur opérations avec les établissements de crédit	672 748	395 862
Sur opérations avec la clientèle	196 163	196 363
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 746 612	1 631 639
Sur opérations de crédit-bail et assimilées	68 138	50 435
Autres intérêts et charges assimilées	151 880	628
+ Revenus des titres à revenu variable	637	1 377
+ Commissions (produits)	26 399	13 778
– Commissions (charges)	1 798	1 559
+ Gains sur opérations financières	0	0
Solde en bénéfice des opérat. sur titres de transaction	0	0
Solde en bénéfice des opérat. sur titres de placement	0	0
Solde en bénéfice des opérat. de change	0	0
Solde en bénéfice des opérat. sur instruments financiers	0	0
– Pertes sur opérations financières	247 887	119 314
Solde en perte des opérat. sur titres de transaction	0	0
Solde en perte des opérat. sur titres de placement	130 058	94 230
Solde en perte des opérat. de change	96 223	6 672
Solde en perte des opérat. sur instruments financiers	21 606	18 412
Autres produits et charges ordinaires		
+ Autres produits d'exploitation	539 806	30 174
Autres produits d'exploitation bancaire	531 687	15 829
Autres produits d'exploitation non bancaire	8 119	14 345
– Charges générales d'exploitation	229 128	137 569
Frais de Personnel	14 286	14 153
Autres frais administratifs	214 842	123 416

Compte de résultat consolidé publiable (suite)

(en milliers de francs)	1999	1998
Autres produits et charges ordinaires (suite)		
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	269	408
- Autres charges d'exploitation	149 114	156 885
Autres charges d'exploitation bancaire	135 063	122 319
Autres charges d'exploitation non bancaire	14 051	34 566
- Solde en perte correct. de valeur créances et hors-bilan	0	122 810
+ Solde en bénéf. correct. de valeur créances et hors-bilan	75 067	0
- Solde en perte correct. de valeur immob. financières	35 242	1 403
+ Solde en bénéf. correct. de valeur immob. financières	0	0
- Excédent des dotations sur les reprises des Fonds pour Risques Bancaires Généraux	10 000	0
+ Excédent des reprises sur les dotations des Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
+/- Résultat ordinaire avant impôt	26 502	- 129 577
Produits et charges exceptionnels		
+ Produits exceptionnels	0	2 873
- Charges exceptionnelles	805	683
+/- Résultat exceptionnel avant impôt	- 805	2 190
+/- Impôt sur les bénéfices	- 1 312	- 62 549
+/- Quote-part résultat d'entreprises mises en équivalence	0	0
Non financières	0	0
Financières	0	0
+/- Résultat de l'exercice	24 385	- 189 936
Part du Groupe	24 373	- 189 938
Part des intérêts minoritaires	12	2

Rapport général sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 1999

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Auxiliaire du Crédit Foncier de France établis en francs, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probant justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que ces contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les trois points suivants :

- Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, votre société bénéficie du soutien

du Crédit Foncier de France, sa maison-mère qui lui a accordé des abandons de créances de 494 MF en 1996, 180 MF en 1995 et 175 MF en 1994. De même, en vertu d'une convention de garantie, le Crédit Foncier de France prend à sa charge les risques des prêts dont le montant en capital est supérieur à 25 % des fonds propres de votre société. Compte tenu de ce soutien, les comptes ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation, sans changement par rapport à l'exercice précédent .

- Le provisionnement afférent aux conséquences, pour le groupe Crédit Foncier de France, de la perspective de sortie des risques liés à l'activité de votre filiale, la Compagnie Foncière de Crédit, a été pris en charge par votre société-mère, dans le cadre du soutien financier qu'elle apporte à la Compagnie Foncière de Crédit.
- Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, à la suite de l'adossement du Crédit Foncier au groupe des Caisses d'Épargne, l'Auxiliaire du Crédit Foncier a adopté les principes comptables de ce groupe. Les changements de méthodes effectués à ce titre entraînent une diminution de 3,3 MF des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 21 mars 2000

Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris
Cailliau Dedouit et Associés :
Jean-Jacques Dedouit
Mazars & Guérard : Patrick de Cambourg
Guy Isimat-Mirin

Société anonyme française
au capital de 1 074 030 800 F
Siège social : 19, rue des Capucines
75001 Paris
Téléphone : 01 42 44 82 15
RCS 334 183 704 Paris



Réalisation : Pasco
Téléphone : 01 47 86 82 82

